

# Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Yvette Grelet, Bernard Hillau, Daniel Martinelli

## *Portraits régionaux de l'emploi et de l'insertion des jeunes*

NUMÉRO 95 / JUIN 1994

---

**d o c u m e n t s**  
o b s e r v a t o i r e

PORTRAITS RÉGIONAUX  
DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION  
DES JEUNES



*Yvette Grelet, Bernard Hillau, Daniel Martinelli*

.....  
C é r e q  
.....

Document n° 95  
*Série observatoire*

.....  
Juin 1994  
.....

---

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I :LES STRUCTURES D'EMPLOIS DANS LES REGIONS ...</b>	<b>7</b>
Les implantations sectorielles de l'emploi.....	7
Régions et tailles d'entreprises .....	11
Catégories socioprofessionnelles.....	12
<b>CHAPITRE II - STATUT DE L'EMPLOI ET CHOMAGE .....</b>	<b>14</b>
Statut de l'emploi .....	14
Taux de chômage .....	15
<b>CHAPITRE III - L'INSERTION DES JEUNES .....</b>	<b>16</b>
Les configurations observées .....	16
Quelques données explicatives sur la géographie de l'insertion .....	21
<b>CHAPITRE IV : SYNTHESE DES PORTRAITS REGIONAUX .....</b>	<b>26</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>31</b>

---

---

# Portraits régionaux de l'emploi et de l'insertion des jeunes

---

Yvette GRELET  
Bernard HILLAU  
Daniel MARTINELLI

Dresser un inventaire raisonné des particularités régionales en matière d'emploi et d'insertion des jeunes, constitue l'objectif de ce travail. Il prolonge une précédente étude parue dans les publications du CEREQ<sup>1</sup>. Mais chercher à rassembler et à confronter des ensembles de données explicatives et descriptives de la relation formation-emploi au niveau des régions est une tâche lourde et complexe qui induit davantage un programme de travail à long terme qu'une étude ponctuelle.

La notion de portrait indique le sens de la démarche : il s'agit de conduire une description comparée des régions susceptible de fournir des éléments de compréhension et d'interprétation des particularités régionales, particularités qui se maintiennent et évoluent de façon structurelle en même temps que se produisent les évolutions d'ensemble du tissu socio-économique français.

Il peut paraître paradoxal de choisir l'angle de l'emploi et du marché du travail pour constituer des portraits régionaux : s'intéresser aux particularismes des régions n'est-ce pas d'abord brosser un tableau historique et culturel des régions; l'emploi et le marché du travail des jeunes semblant plutôt relever de contingences macro-sociales qui traversent largement l'ensemble du territoire national? Ainsi, en matière de marché du travail des jeunes, l'idée dominante des années 80 qui a cours encore aujourd'hui, était que les conditions générales de formation et en particulier le niveau de sortie des jeunes du système scolaire conditionnait largement leurs chances d'accès à l'emploi, en rapport avec des évolutions structurelles du travail (technologiques, organisationnelles etc...)<sup>2</sup> et ce, quelles que soient les régions d'appartenance.

La présente étude développe sur le niveau régional un point de vue qui cherche à dépasser deux perspectives courantes qui limitent singulièrement les analyses. La première consiste à assimiler le territoire national à un espace homogène où s'exprimeraient des évolutions du

travail et de l'emploi, vues à travers des relations abstraites et universelles; cette perspective a pu correspondre au point de vue centralisateur de la planification française à certaines époques. La seconde, qui serait plus souvent l'apanage des acteurs régionaux et locaux tend à considérer que dans une région donnée, les faits d'emploi et de travail comme d'autres faits régionaux, sont par essence spécifiques et non comparables avec ce qui se passe ailleurs.

Cette étude détaille, de façon comparative, région par région, les caractéristiques de l'emploi des jeunes. Elle confirme la forte hétérogénéité déjà constatée<sup>3</sup> du territoire national en matière de travail et d'emploi. Appréciée à partir des écarts entre les régions et des écarts entre chaque région et la moyenne nationale sur différents indicateurs, cette hétérogénéité prend les contours d'ensembles interrégionaux (tels que la façade méditerranéenne à prédominance de petites entreprises tertiaires ou que les régions de l'Est au tissu de grandes entreprises industrielles), contours plus larges donc que le découpage politique et administratif des régions et des académies.

Par ailleurs la réalisation de portraits régionaux sur l'emploi et la formation doit être appréciée au regard d'un élargissement récent de la problématique des relations formation-emploi.

---

<sup>1</sup> "La décentralisation de la formation, marché du travail, institutions, acteurs". Collection des Etudes. CEREQ n° 64. Octobre 1993.

<sup>2</sup> On a montré depuis que le choix de la spécialité de formation, selon qu'il est opéré par un garçon ou une fille et selon les pratiques de gestion des secteurs d'activité des entreprises venait contrebalancer "l'effet niveau". Voir en particulier : "L'avenir du niveau V, CAP-BEP". Collection des Etudes du CEREQ n°56.

<sup>3</sup> "La décentralisation de la formation...op.cit."

Celle-ci a été longtemps dominée par la volonté des pouvoirs publics d'accompagner le développement économique : la recherche d'une bonne adéquation de l'appareil de formation à l'évolution des structures d'emplois est caractéristique du 5<sup>e</sup> plan défini à la fin des années 60. Depuis, et en particulier avec les situations de crise qui se sont succédées, les pouvoirs publics ont infléchi leur politique d'éducation et de formation professionnelle dans le sens de la recherche d'une meilleure «cohésion sociale». L'idéal social d'une égalisation des chances par l'accès au savoir (caractéristique du discours sur l'éducation dans les années 50 et 60) et la perspective économique d'adéquation du système éducatif, jusque là conçus séparément, se trouvent aujourd'hui étroitement articulés dans la recherche d'un développement solidaire de l'économie et du social.

Ce rapprochement va se conjuguer avec les lois et mesures de décentralisation de la formation pour placer la relation formation-emploi au centre des politiques d'aménagement et de développement socio-économique des régions. Ainsi, avec une approche régionale de l'emploi et du marché du travail, le présent dossier souhaite apporter des éléments d'appréciation sur les conditions spécifiques à chaque région de rapprochement entre le devenir économique et la reproduction sociale.

Cependant de nombreux points sont laissés dans l'ombre qui tracent autant de perspectives d'études : les éléments propres au développement interne du système éducatif ainsi qu'à l'apprentissage, en sont absents; l'approche des facteurs économiques reste encore succincte; l'effet des migrations n'est pas encore mesuré.

#### **Quelques traits essentiels permettent déjà de poser les jalons d'une problématique :**

1 - L'ensemble des caractéristiques socio-économiques d'une région dépendent assez largement de la **combinaison de trois facteurs structurants : la richesse dégagée par la région (produit intérieur brut par habitant), le poids des secteurs d'activité et en particulier de l'emploi industriel, la distance/proximité géographique avec la région parisienne.**

Le produit intérieur brut par habitant semble avoir une valeur explicative sur le marché du travail et en particulier sur la répartition territoriale du chômage ainsi que sur les conditions d'insertion des jeunes sortant de l'enseignement

secondaire. En second lieu, les équilibres sectoriels propres aux régions ont des effets différenciés sur les conditions d'insertion des jeunes. L'activité industrielle qui caractérise les régions de la moitié Nord-Est du pays est globalement corrélée avec un tissu à prédominance de grandes entreprises. L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur s'y passe plutôt bien. En ce qui concerne les sortants de l'enseignement secondaire, l'effet des secteurs est plus nuancé et la répartition territoriale moins claire : c'est moins un équilibre sectoriel global que la prédominance des entreprises à fort recrutement de jeunes qui favorise le marché du travail des moins de 25 ans.

Enfin, le poids de l'organisation centralisée du territoire français se traduit par l'hégémonie de la région Ile-de-France sur les autres régions (et particulièrement sur les régions limitrophes) en matière d'activité tertiaire ou d'emploi des cadres.

2 - Les particularismes régionaux ne s'interprètent pas par comparaison directe d'une région isolée avec l'ensemble du territoire, mais **en relation avec des «grappes» de régions de plus en plus larges.** Pour comprendre ce qui se passe en Bretagne à un moment donné en termes d'insertion des jeunes, il faut se référer à des régions proches comme les Pays-de-Loire et la Basse-Normandie qui, sur de nombreux points (poids de l'emploi agricole et agro-alimentaire notamment), composent avec la Bretagne un ensemble inter régional homogène. A un niveau plus large, la Bretagne compose, avec les autres régions de la façade atlantique, un ensemble marqué par la ruralité, un tissu de petites et moyennes entreprises et le poids important de l'agriculture. Les mêmes extensions progressives dans les comparaisons valent pour toutes les régions, pour PACA par exemple située dans l'ensemble des régions de la façade méditerranéenne, ou pour la Franche-Comté et les régions industrielles de l'Est. Ces parentés qui se constituent justement sur ce qui fait la spécificité des régions sont aussi importantes à connaître que les traits spécifiques à chaque région. Elles devraient suggérer, face à une communauté de problèmes entre régions voisines, des solutions communes, et face à des difficultés propres à chacune, elles devraient conduire à mieux apprécier la nature des mesures particulières à mettre en oeuvre.

---

# CHAPITRE I :

## LES STRUCTURES D'EMPLOIS DANS LES REGIONS

Trois grands indicateurs des structures d'emploi sont utilisés dans la présente étude : le secteur d'activité, la taille d'entreprise, la catégorie socioprofessionnelle.

Si l'objectif initial de l'étude, qui est de dresser des portraits régionaux, a pu être mené à bien (voir le Chapitre IV), les comparaisons effectuées indicateur par indicateur et les rapprochements entre indicateurs permettent d'aller bien au-delà de cet objectif de description, en faisant apparaître des logiques d'organisation territoriale de l'emploi qui se conjuguent de façon variable d'une région à l'autre, mais qui permettent de définir des cohérences qui dépassent le cadre de l'espace régional.

Deux systèmes au moins se dégagent de ces travaux de comparaison qui tout en ayant une origine historique ancienne ont évolué au gré des transformations socio-économiques qui traversent l'ensemble des régions (voir en particulier les comparaisons sur moyen terme des structures de l'emploi sectoriel dans «La décentralisation de la formation» Collection des Etudes n°64).

Le premier que l'on appellera «système en écharpe» marque le territoire français au début des années 1990, selon un partage en deux ensembles socio-économiques distincts qui se situent de part et d'autre d'une ligne approximative Cherbourg-Nice.

*Il s'agit d'une opposition entre régions du Nord et de l'Est plutôt industrielles et formées d'un tissu de grandes entreprises, et régions du Sud et de l'Ouest, peu industrialisées et qui comportent surtout de petites unités économiques. Sur cette toile de fond, d'autres partitions structurelles se dessinent. La façade atlantique et la façade méditerranéenne situées toutes deux dans le second ensemble ont entre elles des différences marquées : la première a con-*

*servé un taux relativement élevé d'emploi agricole tandis que la seconde dégage une forte prédominance tertiaire. L'Ile-de-France quant à elle conjugue et la présence de grands établissements et un fort monopole tertiaire.*

*Enfin les régions industrielles du Nord n'ont pas les mêmes caractéristiques et n'induisent pas les mêmes effets sur le marché du travail que les régions industrielles de l'Est.*

Le second, ou «système concentrique», correspond au rôle organisateur joué par la région Ile-de-France dans la répartition sectorielle et catégorielle de l'emploi. La région capitale exerce en effet une double hégémonie : sur la répartition de l'emploi tertiaire et sur la répartition de l'emploi des cadres. Dans les deux cas, les régions limitrophes semblent comme vidées de leur substance, tandis que les régions les plus périphériques au Sud, à l'Est et au Nord échappent partiellement à cette hégémonie.

Ainsi plusieurs pôles inter-régionaux de l'emploi sont identifiés sur le territoire national à partir de combinaisons sectorielles et catégorielles de l'emploi. Au-delà de ces divisions tracées à grands traits chaque région a sa spécificité et certaines présentent sur le plan de l'emploi et des secteurs d'activité des particularismes accusés. Mais pour chacune des 22 régions se révèlent, en même temps que des traits totalement originaux, des attaches à ces ensembles inter-régionaux plus vastes.

### Les implantations sectorielles de l'emploi

La comparaison des régions au regard de la répartition des emplois sur quatre grands secteurs : agriculture, BTP, industrie, tertiaire, laisse apparaître de grands ensembles clairement différenciés.

### Agriculture : un dégradé d'Ouest en Est

L'emploi agricole dessine sur la carte de France trois bandes verticales (voir la carte ci-contre) : la façade atlantique élargie au Limousin et à Midi-Pyrénées qui comporte des taux d'emplois agricoles supérieurs à 10% (contre une moyenne nationale égale à 5,6 %), une bande médiane qui va de Languedoc-Roussillon à Champagne-Ardennes, une bande orientale qui va de PACA à la Lorraine. L'emploi agricole, associé à d'autres indicateurs d'emploi, caractérise fortement les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Le rapprochement avec la carte des industries agro-alimentaires est particulièrement intéressant puisque l'emploi agricole de certaines régions de l'Ouest est complété par l'importance de ces industries et semble donner une forte cohérence sectorielle à des régions comme la Bretagne, la Basse Normandie et les Pays de Loire qui sont au premier rang des régions sur ce secteur. En revanche, les régions du Sud-Ouest comme Aquitaine ou Midi-Pyrénées n'ont pas une industrie agro-alimentaire à la hauteur (en termes d'effectifs d'emplois tout au moins), de leur agriculture. La couronne nord-parisienne (Picardie, Champagne-Ardennes) a une industrie agro-alimentaire conséquente il en va de même de l'Alsace qui se singularise toutefois par le décalage entre de forts effectifs dans l'industrie agro-alimentaire et des effectifs agricoles faibles.

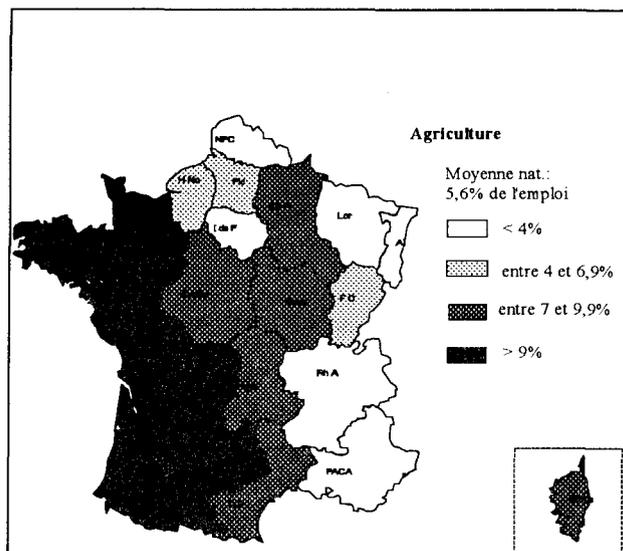
### Le Bâtiment et le génie civil et agricole

C'est un secteur qui, en termes d'effectifs, se situe dans le même ordre de grandeur que l'agriculture (7% de l'emploi total). Il marque fortement les régions du Sud et de l'Ouest de la France, faisant ainsi pendant à l'emploi industriel. Tout se passe comme si le bâtiment était l'apanage des régions faiblement industrialisées. Ceci n'est pas tout à fait vrai toutefois et l'on verra que la région industrielle de Rhône-Alpes est aussi une région à forts effectifs dans le BTP. Les régions de la façade méditerranéenne (Languedoc-Roussillon, PACA, Corse) manifestent ici une forte homogénéité puisqu'elles se placent en tête pour l'emploi dans le BTP.

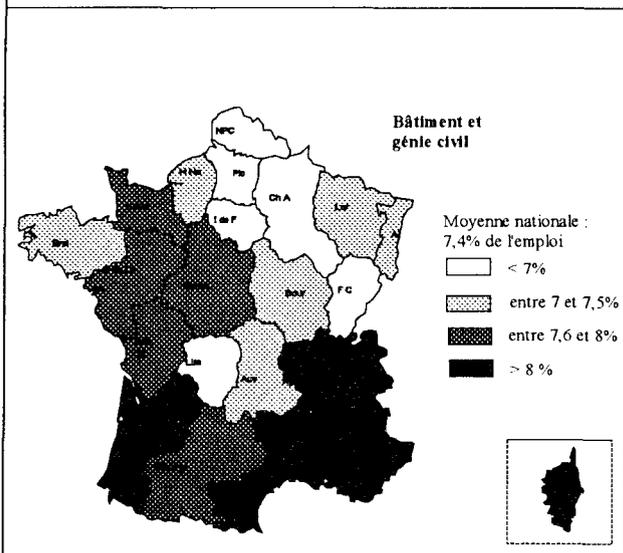
### L'industrie

L'emploi industriel dessine clairement la France coupée en deux que nous évoquions plus haut : France industrielle du Nord et de l'Est, France sous industrialisée du Sud et de l'Ouest avec une bande médiane, oblique qui va de l'Auvergne à la Basse-Normandie.

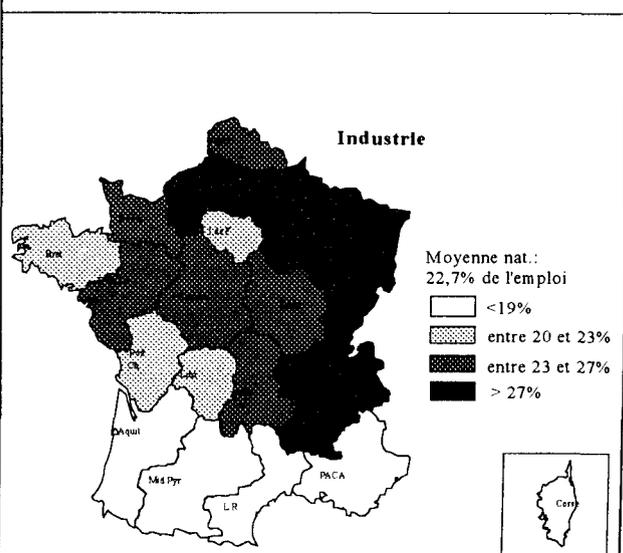
Cette opposition se décline diversement selon les secteurs de l'industrie que l'on examine. L'ensemble "énergie, biens intermédiaires et biens de consommation" offre un schéma similaire d'opposition entre régions du Sud et de l'Ouest d'une part et régions du Nord et de l'Est d'autre part. L'Auvergne et le Nord-Pas de Calais sont relativement favorisés dans cette configuration des regroupements sectoriels. Il n'en va pas de même si l'on s'intéresse aux biens d'équipements. Ces deux régions sont nettement moins en pointe et c'est globalement un glissement de l'emploi vers les régions du centre qui se produit, même si l'Alsace, la Franche Comté, la Haute Normandie et Rhône-Alpes apparaissent alors comme des régions pluri industrielles, par opposition à la relative «monoculture industrielle» de l'Auvergne et du Nord-Pas de Calais.



Source : INSEE - RGP 90

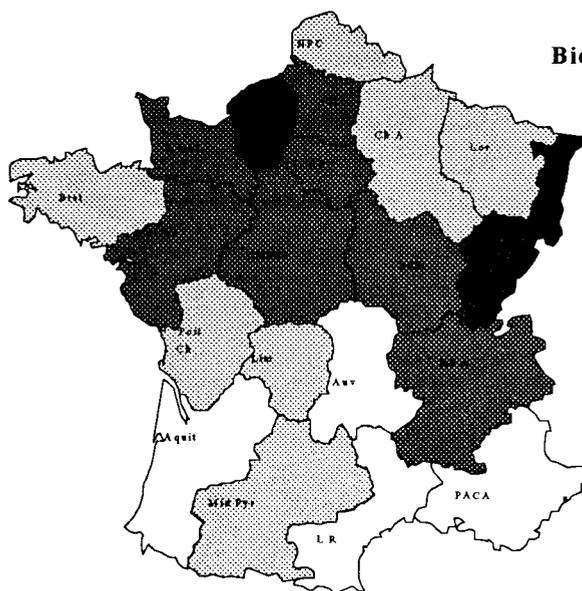


Source : INSEE - RGP 90



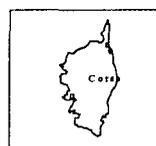
Source : INSEE - RGP 90

### Biens d'équipement



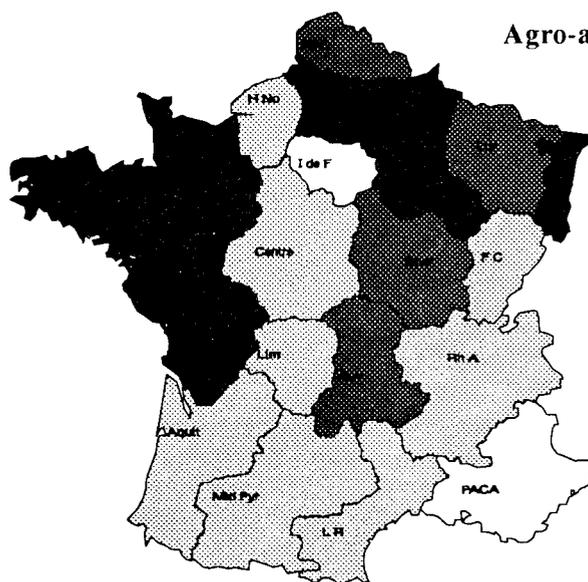
Moyenne nat. :  
7,2% de l'emploi

-  <5%
-  entre 5,1 et 7%
-  entre 7,& et 9%
-  >9%



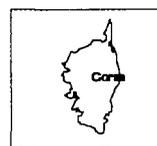
Source : INSEE - RGP 90

### Agro-alimentaire



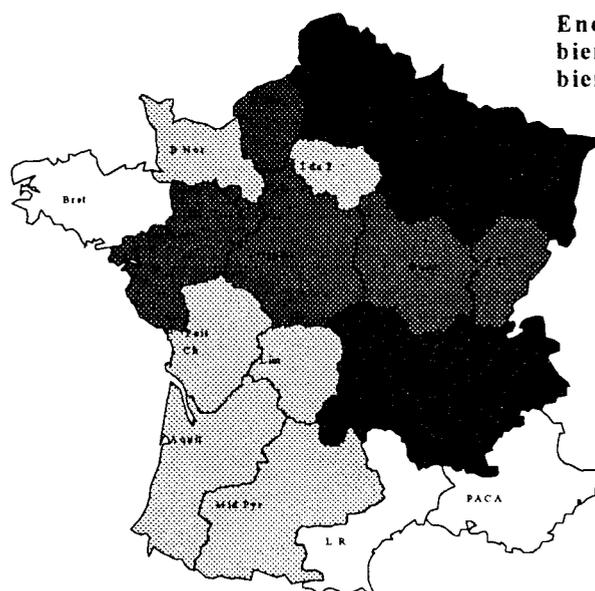
Moyenne nat. :  
2,8% de l'emploi

-  <2,3%
-  entre 2,4 et 2,7%
-  entre 2,9 et 3,3%
-  >3,3%



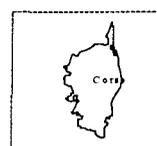
Source : INSEE - RGP 90

### Energie, biens intermédiaires, biens de consommation



Moyenne nat. :  
12,7% de l'emploi

-  <9,7%
-  entre 9,8 et 12,7%
-  de 12,8 à 15,8%
-  > 15,8%



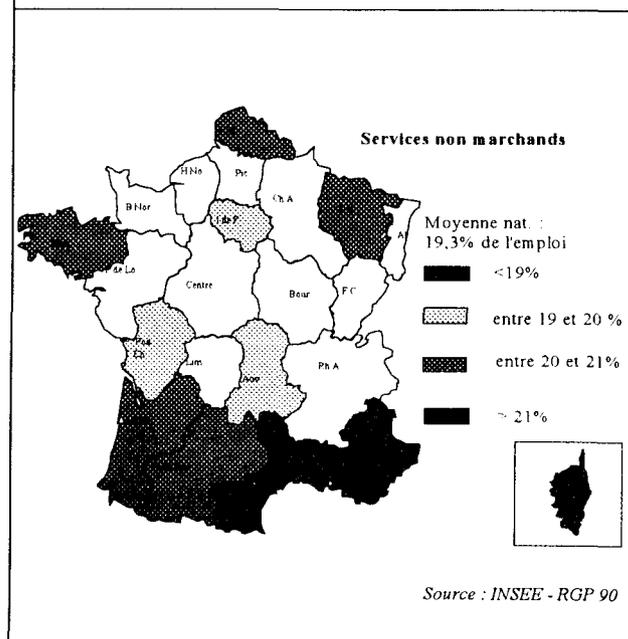
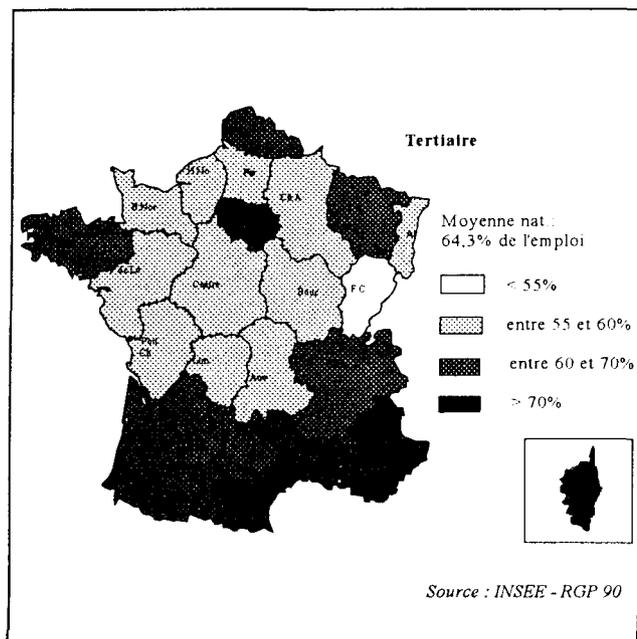
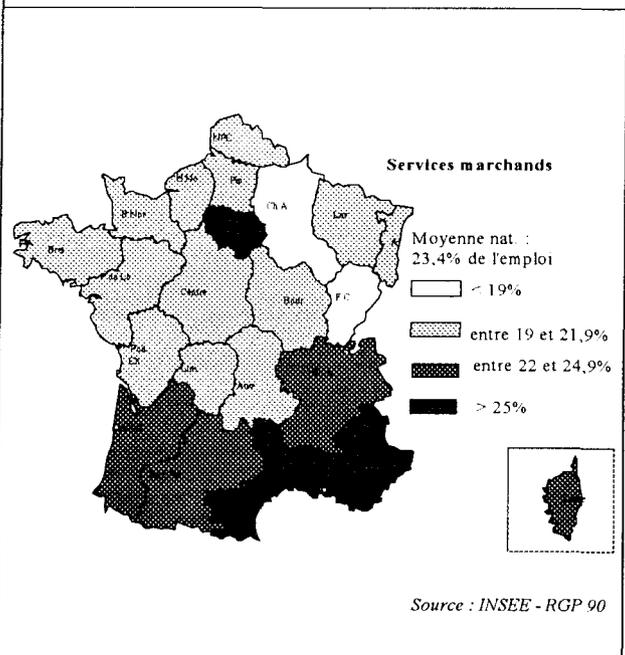
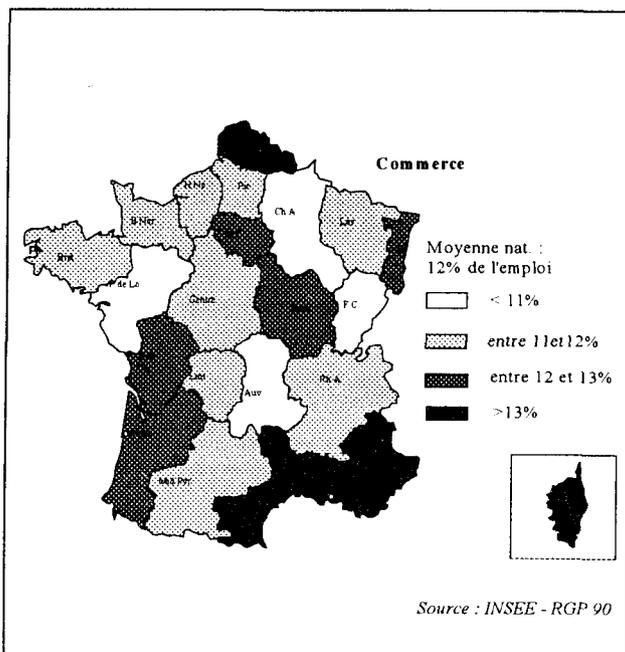
Source : INSEE - RGP 90

## Les secteurs tertiaires

L'emploi tertiaire dessine une nette polarisation du territoire national autour de la région Ile de France. Celle-ci compte, au recensement de 1990 le taux d'emploi tertiaire le plus élevé des régions de France (avec près de 74%) tandis que les régions de la grande couronne parisienne comme Champagne-Ardennes, le Centre ou encore la Haute-Normandie ont des taux particulièrement faibles (respectivement 56,3 58,4 et 58,9%). L'emploi tertiaire révèle en outre la forte homogénéité entre les trois régions de la façade méditerranéenne, proximité qui se retrouve dans d'autres indicateurs sectoriels de l'emploi.

Le tertiaire «parisien» et le tertiaire «méridional» ne sont pas identiques, même s'ils présentent des points communs. Tout d'abord le tertiaire en Ile-de-France est celui d'une «zone d'influence», la région capitale semblant drainer ce type d'emploi sur les régions d'immédiate périphérie. D'autre part le tertiaire parisien s'inscrit sur un tissu de grands établissements contrairement aux régions du Sud où les petites entreprises prédominent. Enfin le leadership de cette région s'exerce très fortement sur des secteurs tertiaires bien caractérisés comme les services marchands aux entreprises, les services financiers (assurances, institutions financières, location crédit bail immobiliers), le commerce de gros non alimentaire, le transport et les télécommunications.

Dans les régions méridionales on retrouve des secteurs analogues, comme le transport pour la Corse et PACA, ou les services marchands aux entreprises en PACA. Mais d'autres secteurs forment l'emploi tertiaire des régions du sud-est comme les services non marchands, le commerce de détail, les hôtels cafés restaurants ou la réparation automobile.



## Régions et tailles d'entreprises\*

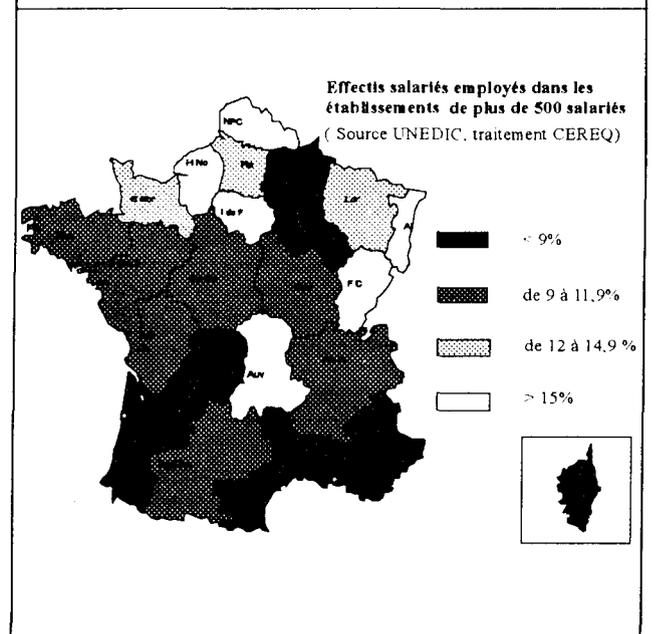
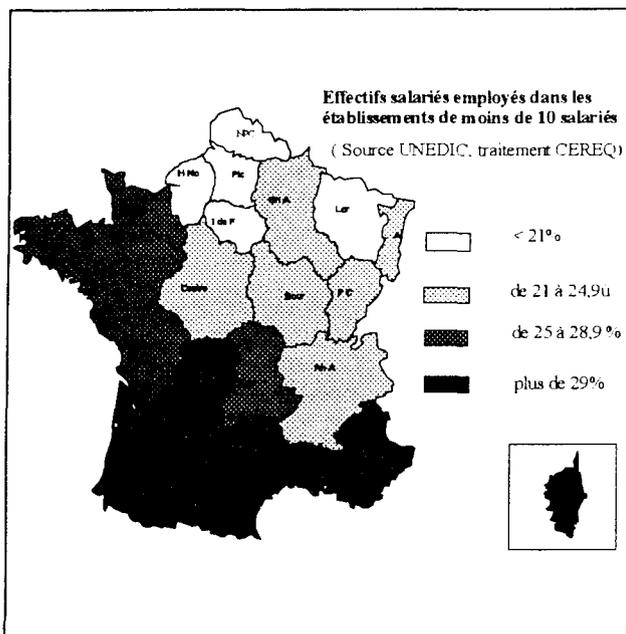
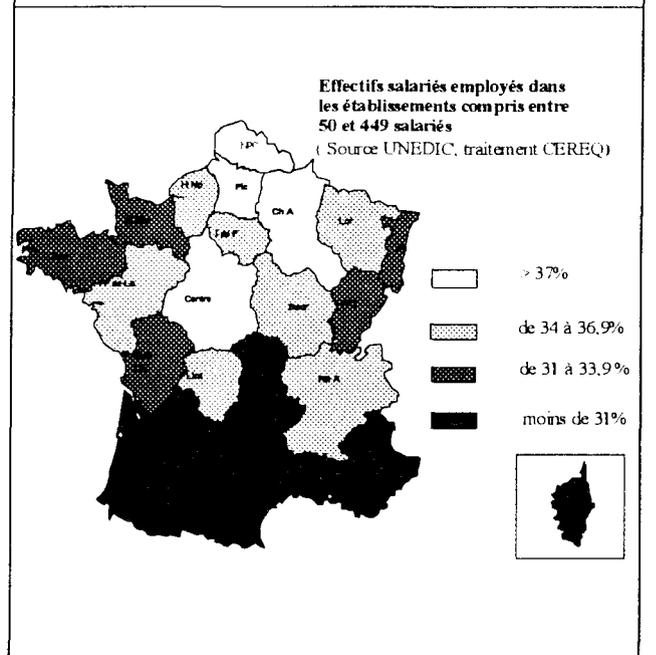
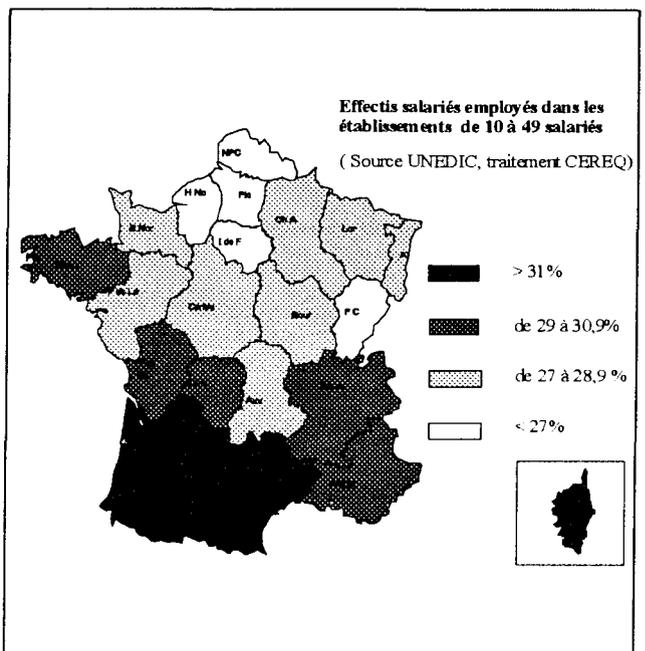
Certaines régions manifestent une forte cohérence sur les quatre cartes des classes de taille des entreprises : le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine et la Corse. Le Nord-Pas-de-Calais est une région où les grandes entreprises sont bien représentées (cartes 3 et 4) tandis que les petites le sont peu (cartes 1 et 2). Des régions comme la Picardie, la Haute Normandie, l'Île-de-France et la Lorraine se rapprochent de ce modèle ainsi que Champagne-Ardennes qui n'a pas d'effectifs importants employés dans les très grandes entreprises mais qui se place bien sur la classe de taille «50-499». L'Auvergne présente la particularité d'avoir un fort tissu de petites unités (moins de dix) ce qui la rapproche des régions du sud mais aussi des effectifs importants employés dans de très grandes entreprises ce qui la rapprocherait de ce groupe septentrional. Enfin, l'Alsace et la Franche-Comté ont aussi des effectifs importants dans les très grandes au détriment des entreprises de la moyenne supérieure (de 50 à 499).

L'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et la Corse présentent une cohérence inverse de celle du Nord-Pas-de-Calais : part importante de la population active employée dans de très petites unités. (cartes 1 et 2) faible part dans les grandes (cartes 3 et 4). Le Limousin, Midi-Pyrénées, PACA, se rapprochent de ce modèle des régions à fort tissu de PME, ainsi que certaines régions de l'Ouest comme la Bretagne, la Basse-Normandie et le Poitou-Charentes.

Les régions d'une bande centrale comprenant les Pays de Loire, le Centre et la Bourgogne ont de fortes proportions d'effectifs employés dans des établissements de taille moyenne.

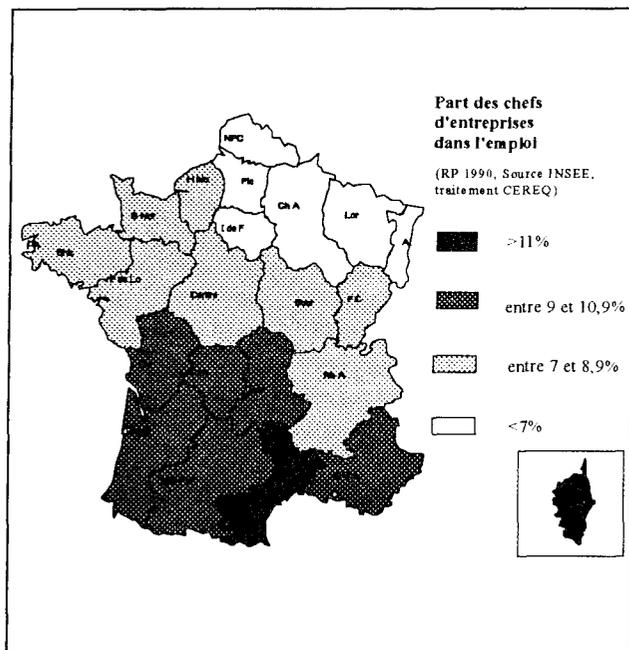
On retrouve, au niveau du critère taille une partition territoriale Nord-Est/Sud-Ouest, proche de la grande partition sectorielle : les régions industrielles du Nord et de l'Est, plus l'Île-de-France sont les régions de grandes entreprises, les régions agricoles et tertiaires de l'Ouest et du Sud sont des régions à prédominance relative de PME.

\* source UNEDIC : répartition des salariés par taille d'établissement au 31/12/1988 (établissements du secteur privé non compris salariés agricoles)



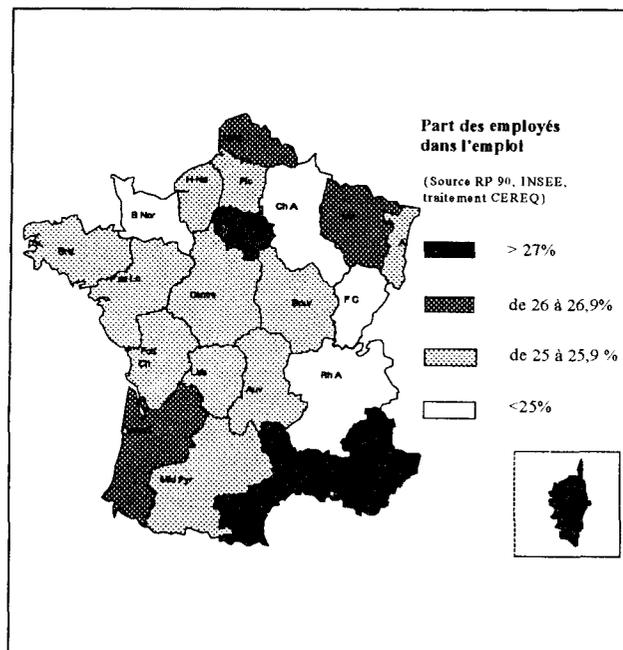
## Catégories socioprofessionnelles

La part des chefs d'entreprise dans l'emploi fait la part belle aux régions à prédominance de petites entreprises (petit commerce et artisanat), l'on retrouve ici une carte proche de celle des travailleurs indépendants (p. 12), de celle des effectifs salariés dans les petites entreprises (p. 10), selon l'opposition Sud-Ouest/Nord-Est maintes fois évoquée.

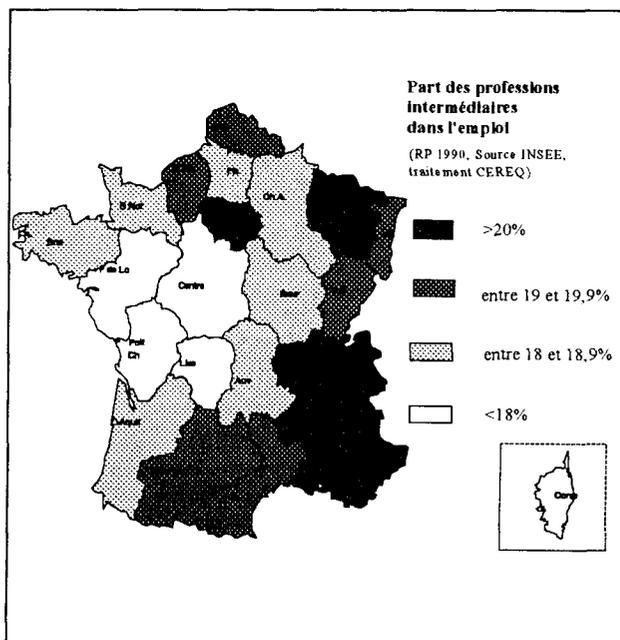
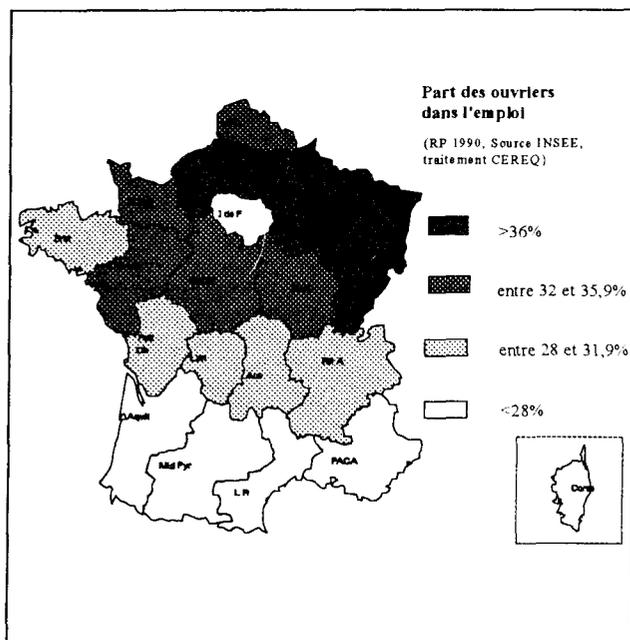


La répartition territoriale des employés présente de fortes analogies avec celle de l'emploi tertiaire de la page 6. C'est ainsi que l'Ile-de-France et les régions de la façade méditerranéenne sont celles qui sont le plus « saturées » en employés ainsi qu'à un moindre degré l'Aquitaine, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine, régions également tertiaires.

La région Rhône-Alpes ne manifeste pas une telle corrélation, puisqu'elle est dans la dernière tranche pour le poids des effectifs d'employés alors qu'elle comporte une part non négligeable d'emploi tertiaire.

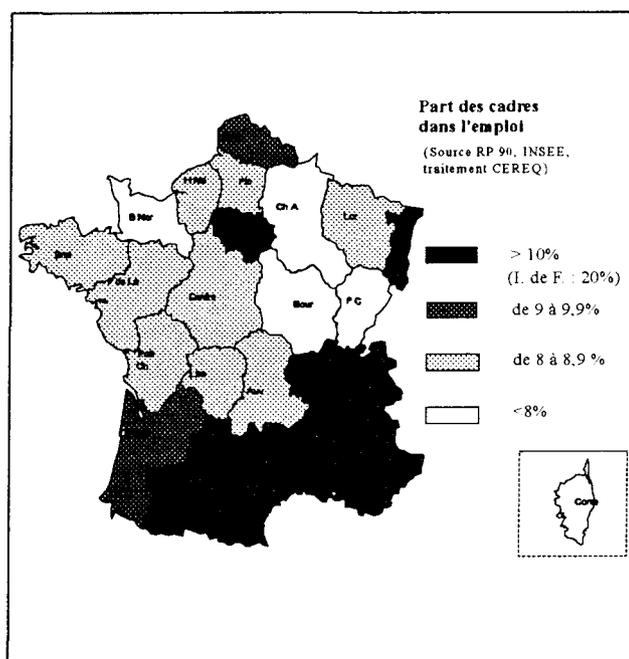


La répartition territoriale des ouvriers entre elle aussi dans un schéma interprétatif déjà rencontré, avec quelques particularités comme la faiblesse relative de l'emploi ouvrier dans une région industrielle telle que Rhône-Alpes.



Comté, en compte une proportion relativement élevée. En outre on observe une forte proportion d'emplois des catégories intermédiaires sur l'ensemble des régions de la façade est de la France.

La carte de la catégorie «cadres» oppose nettement trois zones concentriques, avec pour centre l'Ile-de-France. La région capitale dépasse très largement toutes les autres régions (elle comprend plus de 20% de cadres dans l'ensemble de sa population active occupée, tandis que la région qui vient en second, Rhône-Alpes, n'en comporte que 11,8%). Une deuxième zone comprend les régions qui entourent très largement (jusqu'à l'Auvergne au Sud) la région parisienne, et qui sont les régions où l'emploi des cadres est proportionnellement le plus faible. Enfin une troisième zone comprend des régions situées à la périphérie de la France, Sud-Est et Sud, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, qui ont un taux relativement élevé d'emploi de cadres; comme si seules ces régions échappaient en partie à l'effet d'attraction de la région parisienne.



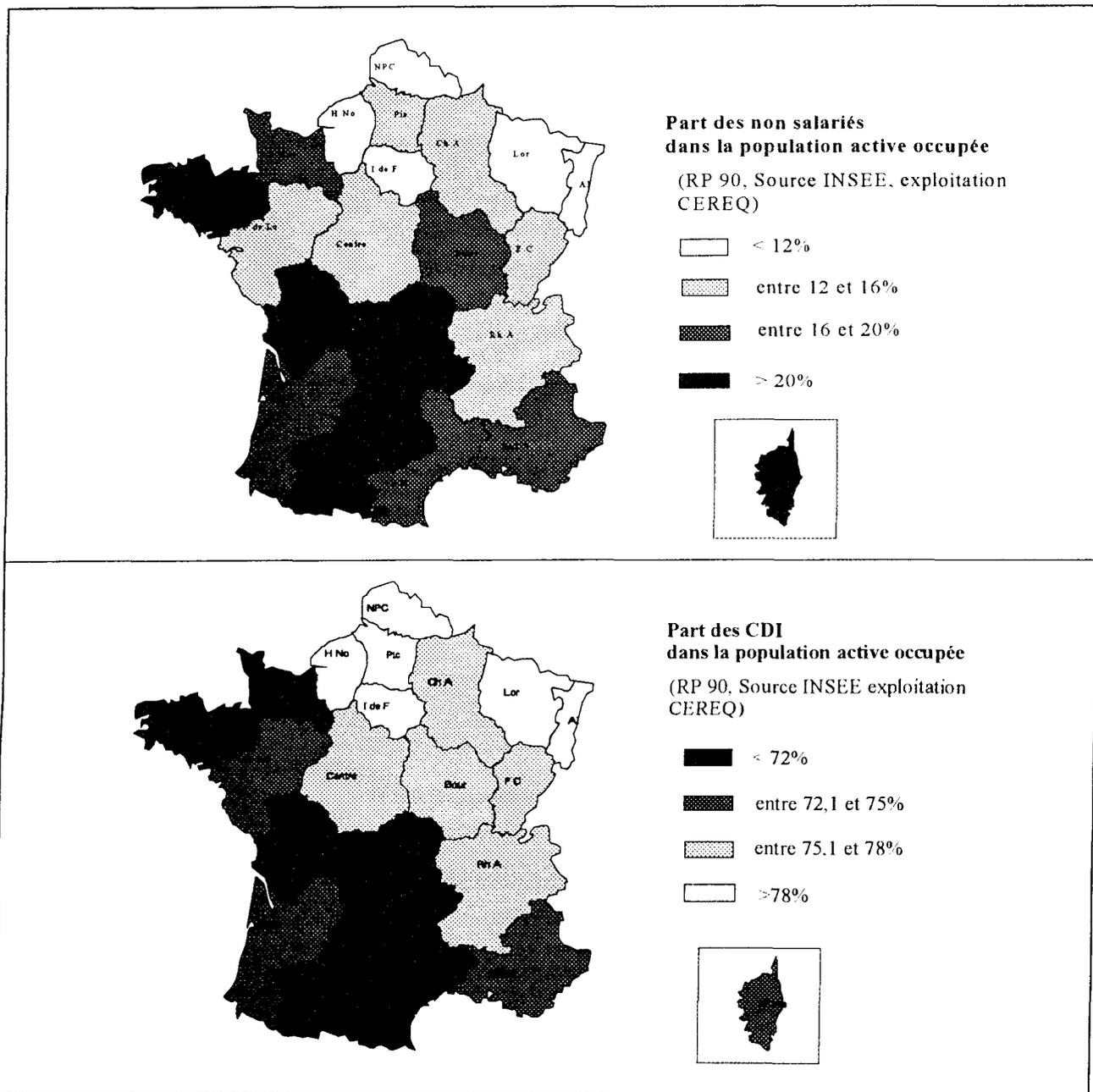
Il semble d'ailleurs que malgré les nuances fortes constatées entre les différentes catégories non-ouvrières (employés, professions intermédiaires, cadres), un schéma général se dégage, fortement divergent de l'opposition Nord-Est/Sud-Ouest évoquée par ailleurs. Ce schéma est celui d'une concentricité des structures catégorielles d'emplois largement dominée par la figure de l'Ile-de-France, et qui rejoint assez fortement la configuration de l'emploi tertiaire. Il ne paraît pas toutefois concevable d'amalgamer catégories non ouvrières et emplois tertiaires (la Franche-Comté pour les professions intermédiaires, et l'Alsace pour les cadres seraient là pour en dissuader); il convient plutôt de considérer que la région Ile-de-France organise le territoire de l'emploi sur un double plan : sur le plan sectoriel de l'emploi tertiaire, sur le plan catégoriel des emplois des catégories moyennes et supérieures.

# CHAPITRE II - STATUT DE L'EMPLOI ET CHOMAGE

## Statut de l'emploi

La carte de France de l'emploi non salarié dessine à son tour cette opposition Nord-Est/Sud-Ouest maintes fois évoquée dans cette étude. Tandis que la Bretagne et certaines régions du sud-ouest ont des taux particulièrement élevés d'emploi non salarié, les régions du nord et de l'est telles que le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Alsace et la Haute-Normandie présentent des taux très faibles dans ce type

d'emploi. La corrélation avec la carte des structures de taille des entreprises est très nette sans qu'il y ait toutefois superposition exacte. Tout se passe comme si l'emploi dans les régions des grandes entreprises (comprenant les régions industrielles et l'Ile-de-France) opérait une première cartographie des statuts d'emploi mettant en avant l'opposition salariat/non-salariat. C'est en effet sur cette opposition majeure que viennent se greffer d'autres oppositions au sein de la population active comme l'opposition CDI (contrat à durée indéterminée) et CDDI (contrats à durée déterminée

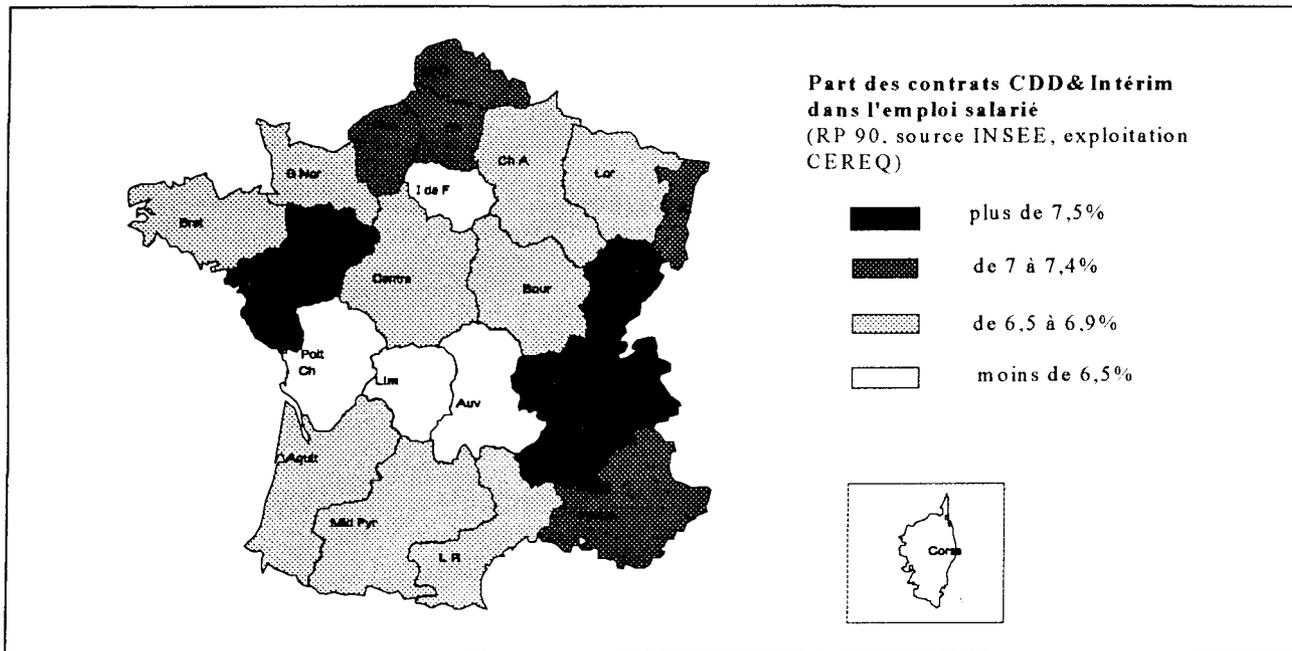


et intérim). Si l'on prend le poids de l'emploi sous CDI dans la population active occupée totale, le poids des effectifs non salariés ressort en négatif (moins de CDI dans les régions à forts effectifs non salariés) et l'on retrouve une cartographie similaire (cartes p 14).

En revanche, si l'on élimine dans le calcul les non salariés pour ne retenir que les formes CDI et CDDI de l'emploi on passe à une toute autre cartographie. L'opposition nord-est/sud-ouest est fortement atténuée et le recours fréquent aux CDDI prend une configuration que ne peuvent

expliquer les grandes partitions économiques opérées jusque là dans l'étude. Ce recours apparaît par exemple dans les régions de la «façade est» englobant la région PACA mais ne comprenant pas la Lorraine ni Champagne-Ardennes par exemple.

Tout se passe comme si, en matière de structuration géographique des statuts de l'emploi, l'un des premiers facteurs de typification des régions était le niveau de développement du salariat, corrélé avec l'importance de taille des entreprises.



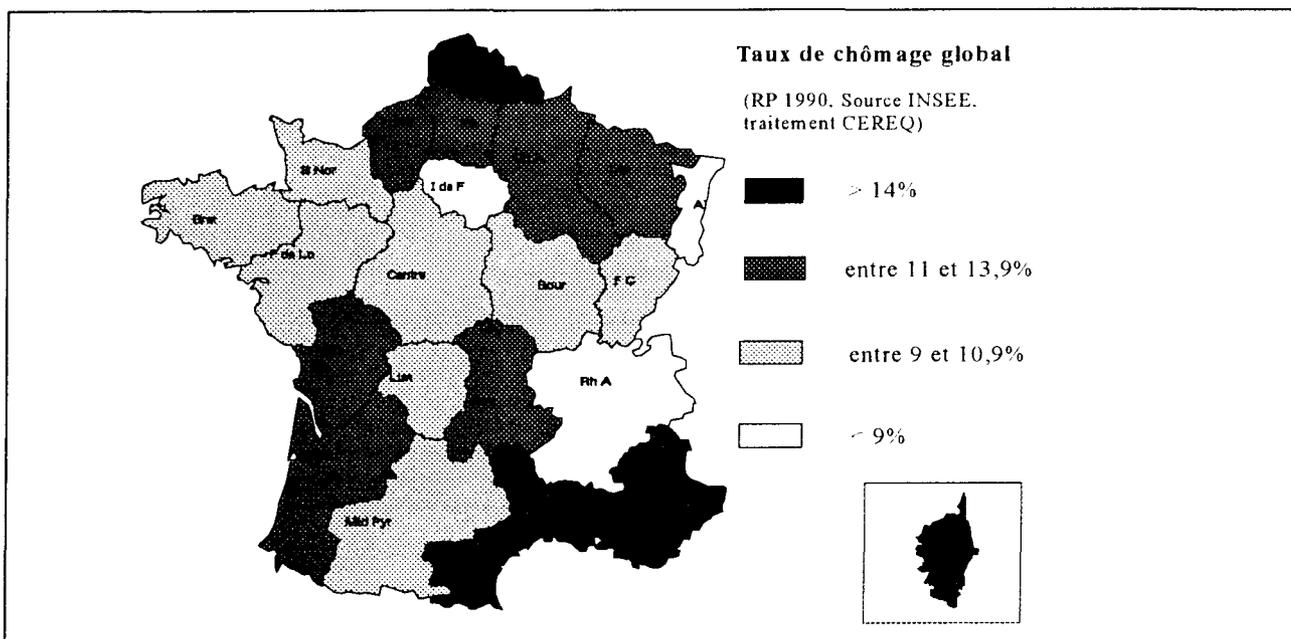
## Taux de chômage

La configuration du chômage à travers l'hexagone ne correspond pas aux systèmes (en écharpe, concentrique) mis en évidence par les indicateurs de structure d'emploi.

Si les régions tertiaires de la façade méditerranéenne présentent uniformément des taux élevés de chômage, il paraît difficile de relier ceux-ci à la nature de l'activité. Ces régions se retrouvent en effet dans un groupe plus large comportant le Nord-Pas de Calais, qui conserve une voca-

tion industrielle. Réciproquement, on trouve dans les régions à faible taux de chômage l'Île-de-France à prédominance tertiaire, l'Alsace industrielle avec un tissu de grandes entreprises et Rhône-Alpes industrielle aussi mais avec un tissu de PME qui la distingue des deux régions précédentes.

L'analyse des structures d'emplois montre ici ses limites, et l'on verra pour le chômage des jeunes comme pour le chômage global que c'est à des paramètres économiques qu'il faut se référer pour expliquer la configuration territoriale du marché du travail.

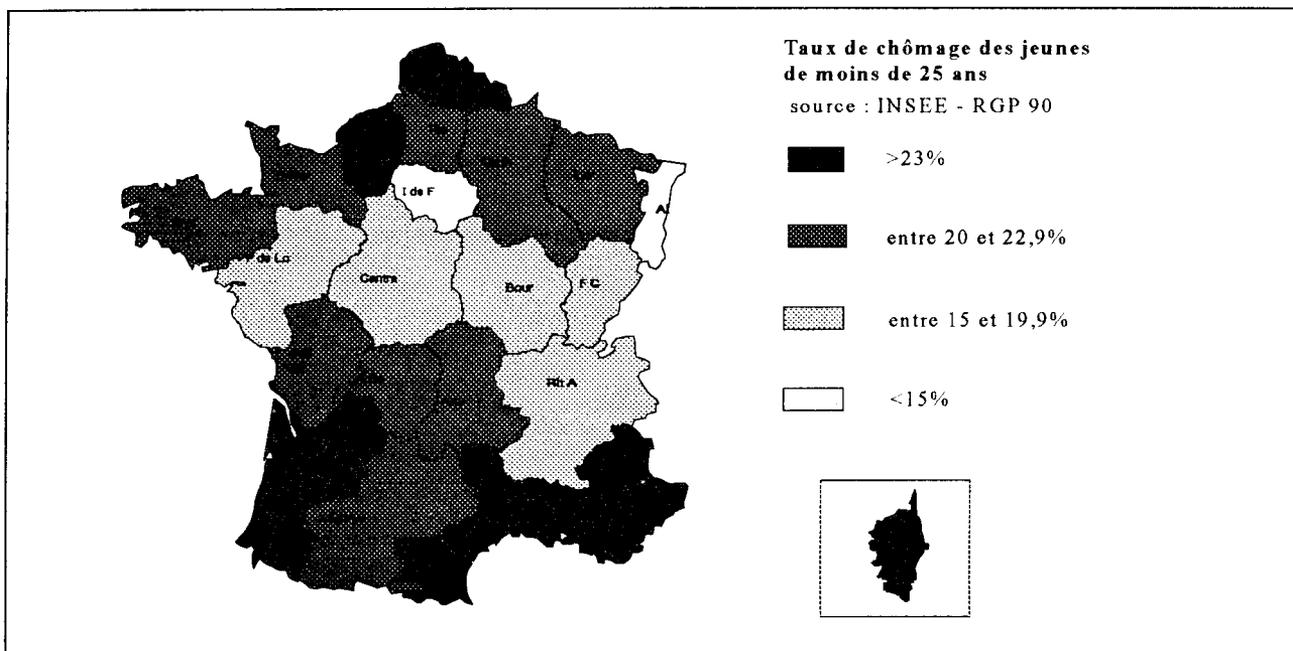


## CHAPITRE III - L'INSERTION DES JEUNES

### Les configurations observées

La carte du chômage des jeunes (moins de 25 ans, ci-dessous) montre une certaine similitude avec la carte du chômage de l'ensemble de la population active. La Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-

Roussillon sont les régions les plus défavorisées en matière de chômage des jeunes, tandis que l'Ile de France, l'Alsace, et à un moindre degré Rhône-Alpes apparaissent comme les régions les mieux placées. Cette carte fait le lien avec les cartes suivantes qui rendent compte de l'insertion à la sortie du système éducatif.



### L'insertion des jeunes sortant de l'enseignement secondaire\*

Dans deux groupes de régions, les entreprises utilisent de manière semblable les contrats à durée indéterminée (CDI) chez les jeunes sortants de l'enseignement secondaire et dans l'ensemble de la population active. Il s'agit d'une part de l'Ile de France et de l'Alsace, où l'usage des CDI est fréquent et d'autre part des régions de l'Ouest où la précarité est relativement importante.

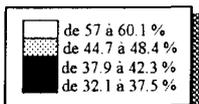
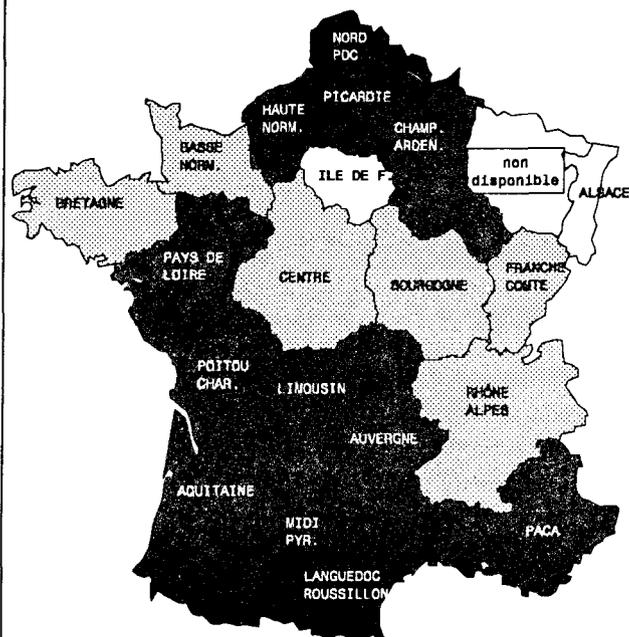
Dans les autres régions, l'usage des CDI diffère selon la population étudiée. Les salariés du Nord de la France - Haute Normandie, Picardie, Nord-Pas de Calais, Champagne-Ardenne - bénéficient souvent de CDI, ce qui est lié à la forte densité de grands établissements industriels dans ces régions. Mais les sortants de l'enseignement secondaire y sont embauchés moins souvent qu'ailleurs sur CDI. En Basse-Normandie, le recrutement des jeunes sous CDI est plus fréquent que dans les autres régions alors que la proportion de salariés qui bénéficient de CDI est inférieure à la moyenne.

La proportion de jeunes n'ayant connu que des emplois précaires au cours de leurs trois premières années de vie active est peu corrélée à l'usage local des contrats à durée déterminée et de l'intérim. Elle est plutôt liée au niveau du chômage des jeunes. Sur ce plan, le grand Sud-Ouest et les régions du Nord semblent particulièrement défavorisés. Ces régions sont celles où le taux de chômage des anciens élèves de l'enseignement secondaire est le plus élevé, 33 mois après leur sortie.

La proportion de jeunes qui ont connu plus de 6 mois de chômage au cours de la période observée illustre la difficulté de trouver un emploi. Les régions où cette proportion est élevée sont aussi, bien entendu, celles où le taux de chômage des jeunes est le plus important. Seul Midi-Pyrénées fait exception : le taux de chômage des jeunes y est élevé mais ceux qui trouvent un emploi l'obtiennent assez vite.

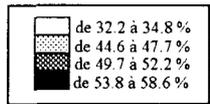
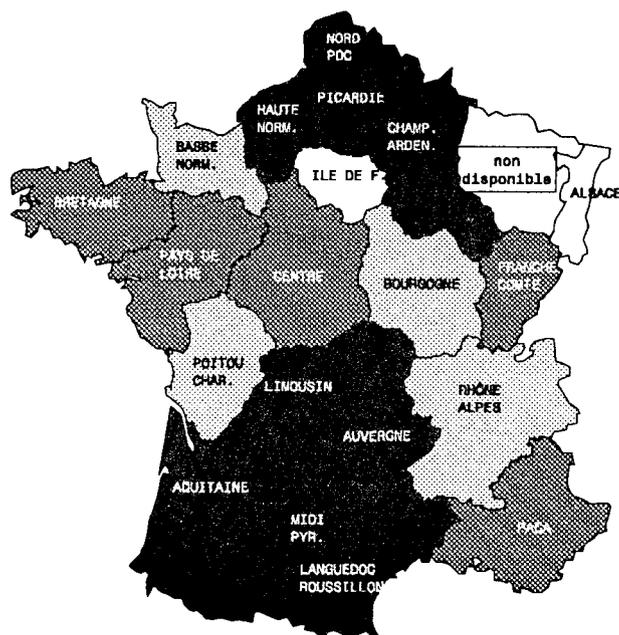
\* données issues du fichier transversal de l'ONEVA qui rassemble et harmonise plusieurs enquêtes de cheminement effectuées entre 1986 et 1989. Elles concernent les niveaux V (hors apprentissage), IV et III de sortie du système éducatif.

Proportion de sortants de l'enseignement secondaire sous CDI après 33 mois



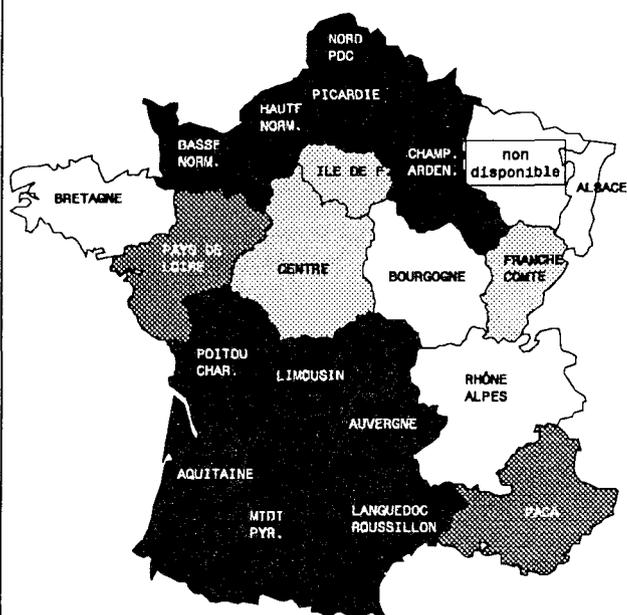
Source : CEREQ

Proportion de sortants de l'enseignement secondaire n'ayant bénéficié que d'emplois précaires



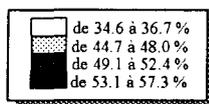
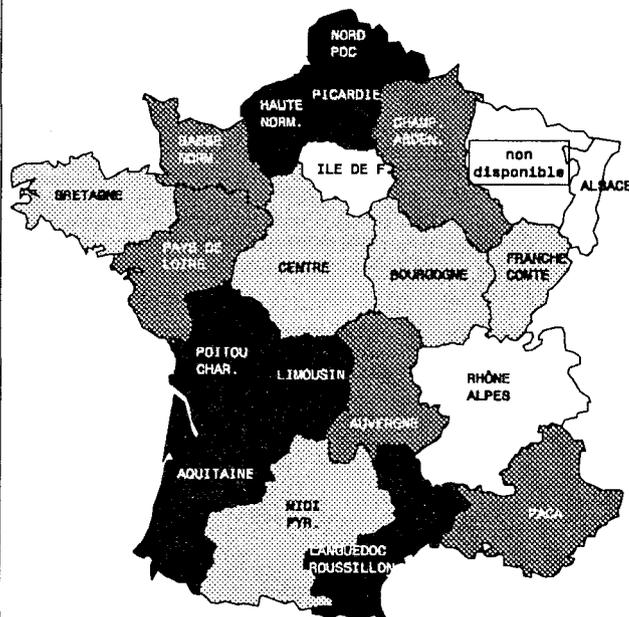
Source : CEREQ

Taux de chômage des sortants de l'enseignement secondaire 33 mois après leur entrée dans la vie active



Source : CEREQ

Proportion de sortants de l'enseignement secondaire ayant connu plus de 6 mois de chômage sur la période observée



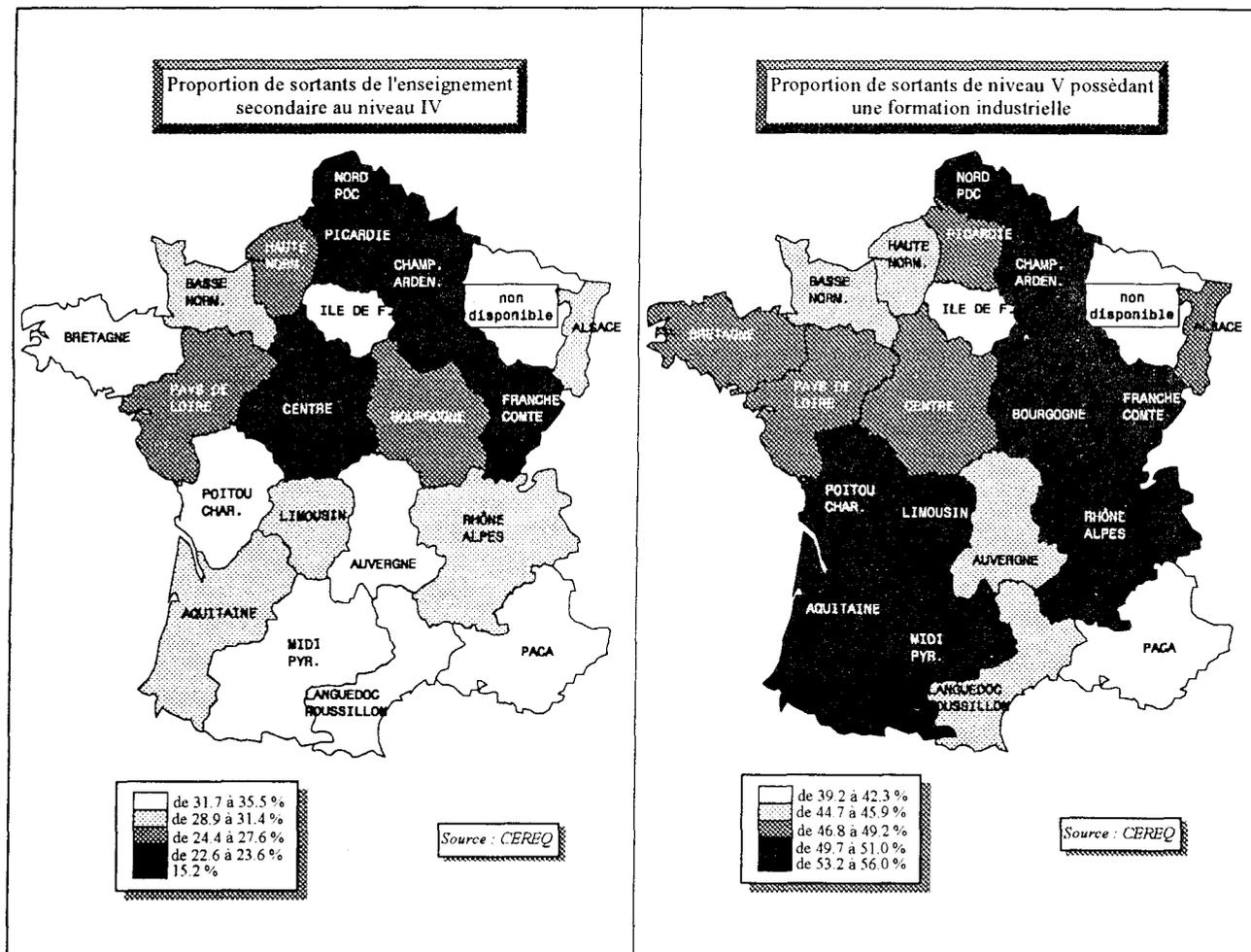
Source : CEREQ

Le niveau de formation des sortants ou leur spécialité peuvent influencer sur les conditions d'entrée dans la vie active mais cela n'est pas systématique. Dans le Nord-Pas de Calais, la Picardie et surtout Champagne-Ardenne, la proportion des bacheliers parmi les sortants de l'enseignement secondaire est faible, ce qui peut expliquer l'insertion difficile des jeunes. En revanche, le bon niveau des sortants dans le Sud-Ouest ne leur permet pas pour autant de trouver un emploi facilement.

Les conditions d'insertion des sortants de l'enseignement secondaire sont peu favorables dans les régions du Nord et du

Sud-Ouest bien que les formations industrielles, qui donnent de bons résultats, y soient abondantes. Alors que ces formations sont rares en Ile de France, l'insertion y est relativement aisée.

Le principal facteur qui explique les conditions d'entrée dans la vie active pour les diplômés de l'enseignement secondaire est donc le niveau du chômage des jeunes dans la région. La localisation de ce chômage n'est illustrée par aucun des deux schémas décrits précédemment (opposition Nord-Est/Sud-Ouest, répartition concentrique).



### L'insertion des jeunes sortant de l'enseignement supérieur\*

L'entrée dans la vie active se déroule globalement de manière beaucoup plus favorable chez les diplômés de l'enseignement supérieur que parmi les sortants de l'enseignement secondaire. En matière d'insertion des jeunes diplômés, les écarts entre régions sont donc relativement faibles.

Toutefois, des différences existent malgré tout mais les groupes obtenus ne correspondent pas à ceux qui apparaissent lorsque l'on examine l'insertion des sortants de l'enseignement secondaire. La bipolarisation Nord-Est/Sud-Ouest réapparaît, l'entrée dans la vie active des jeunes diplômés se déroulant dans de meilleures conditions dans les régions industrielles du Nord.

Ainsi, l'Ile de France, Champagne-Ardenne et la Picardie sont les régions où la plus grande proportion de diplômés accède à un premier emploi sous contrat à durée indéterminée. Les régions du Nord-Est sont globalement bien placées dans

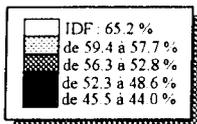
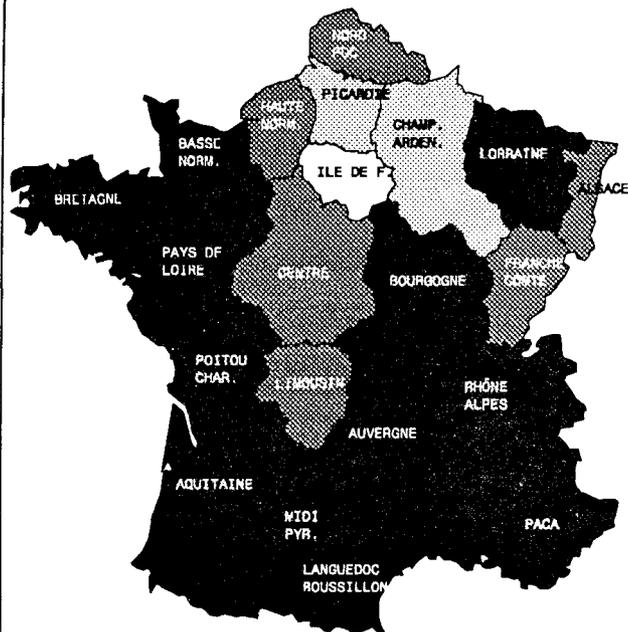
ce domaine. L'usage des CDI ne diffère pas ici chez les jeunes diplômés et dans l'ensemble de la population active.

Il est vrai que les sortants de l'enseignement supérieur sont majoritairement recrutés par les grands établissements. Les entreprises de plus de 500 salariés embauchent à elles seules près de 40% des diplômés de l'enseignement supérieur. Ces établissements, nombreux dans le Nord de la France, recrutent plus souvent leurs cadres sur CDI.

Les deux cartes qui illustrent le chômage des jeunes diplômés font apparaître encore plus nettement cette bipolarisation. Les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon se distinguent par un chômage nettement supérieur à la moyenne.

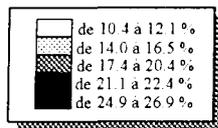
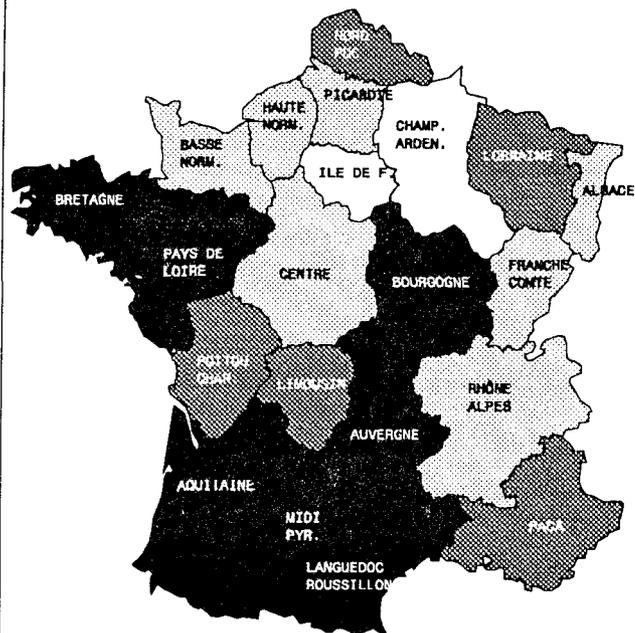
\* données issues de l'enquête du CEREQ réalisée en 1991 auprès des diplômés de l'enseignement supérieur en 1988. Cette enquête couvre la quasi-totalité des filières de l'enseignement supérieur.

Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur ayant accédé directement à un emploi sous CDI



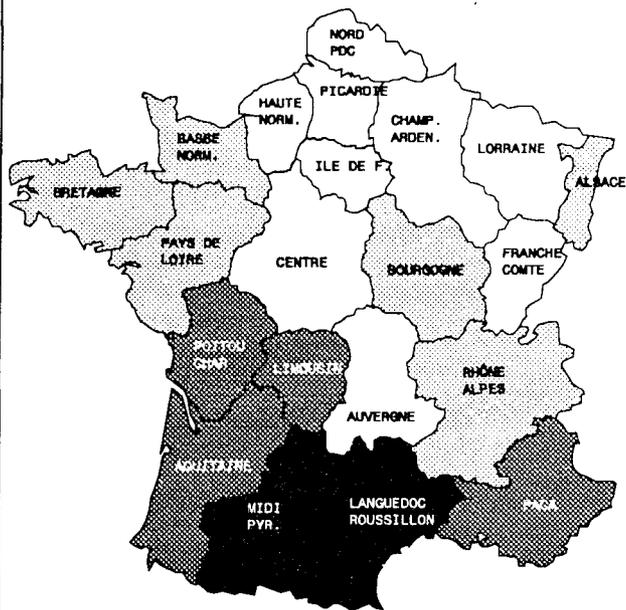
Source : CEREQ

Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur n'ayant bénéficié que d'emplois précaires



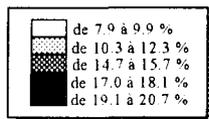
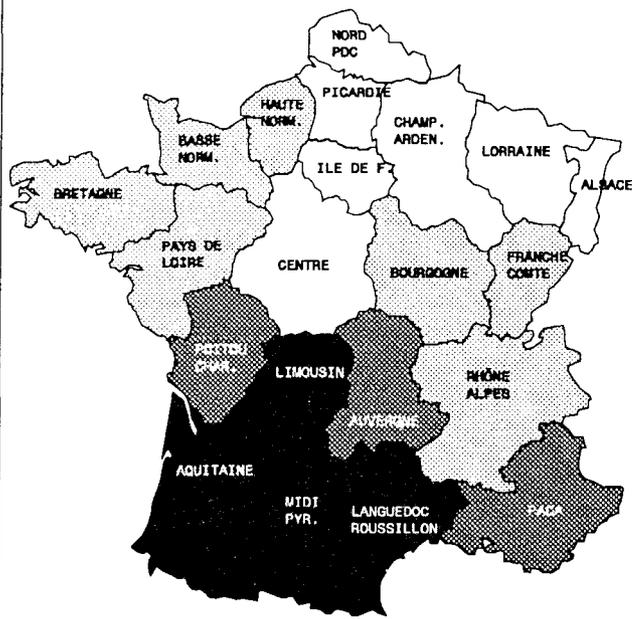
Source : CEREQ

Taux de chômage en mars 1991 des diplômés de l'enseignement supérieur en 1988



Source : CEREQ

Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur ayant connu plus de 6 mois de chômage sur la période observée



Source : CEREQ

Mais l'insertion des jeunes diplômés se caractérise aussi par le niveau des emplois tenus et les salaires. Sur ces deux plans, l'Ile de France se détache nettement de toutes les autres régions. La proportion de cadres parmi les sortants de l'enseignement supérieur (52%) y est beaucoup plus élevée qu'ailleurs ainsi que le montant des salaires. Il est vrai que l'Ile de France rassemble à elle seule près de la moitié des cadres du pays ce qui rend son marché du travail particulièrement porteur dans ces professions. L'Alsace se place en seconde position en matière de salaire, mais ceux-ci y sont tout de même nettement moins élevés qu'en Ile de France. Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne sont les régions les moins favorisées en termes de salaires et d'accès à des emplois de cadres.

L'analyse de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur fait finalement apparaître 5 grands groupes de régions :

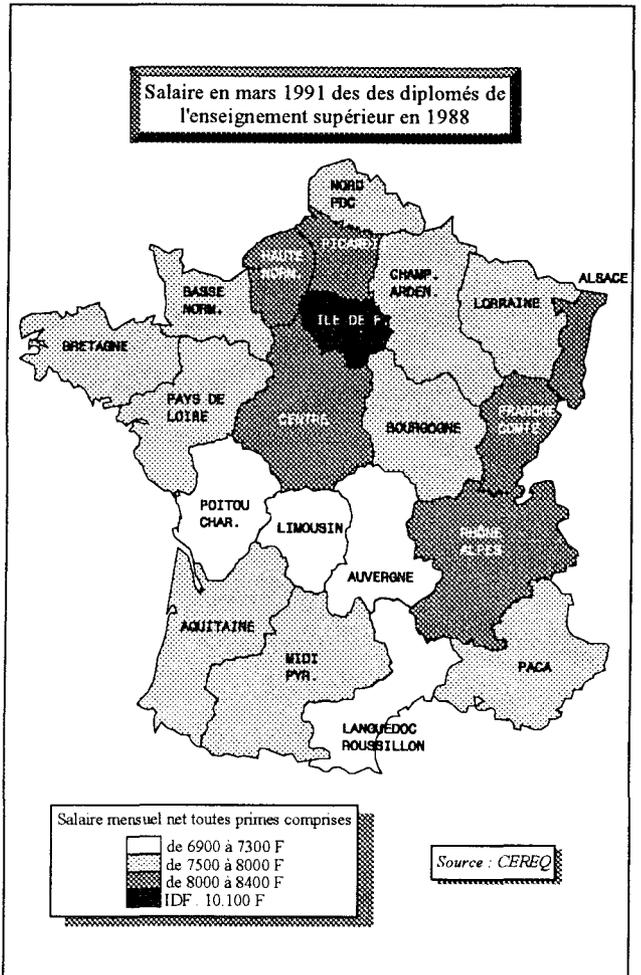
1. Ile de France : salaires élevés et accès fréquent à des emplois de cadres sous CDI ;

2. Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardennes, Centre, Alsace, Franche-Comté et Rhône-Alpes : peu de chômage et de précarité ;

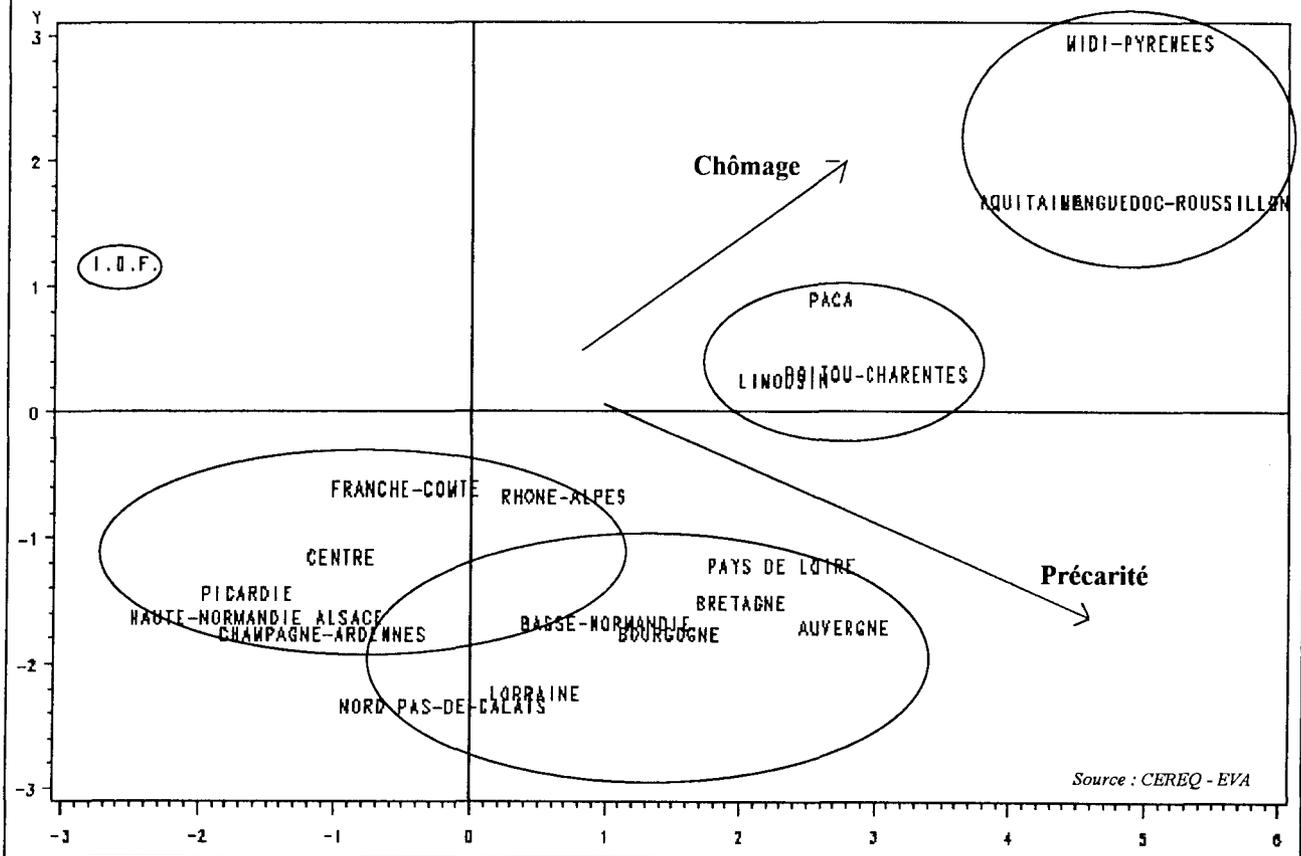
3. Nord-Pas de Calais, Lorraine, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Bourgogne et Auvergne : chômage rare mais tendance à la précarité ;

4. Poitou-Charentes, Limousin et PACA : insertion médiocre ;

5. Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon : chômage assez fréquent au cours des premières années de vie active.



**Typologie des régions en matière d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur**



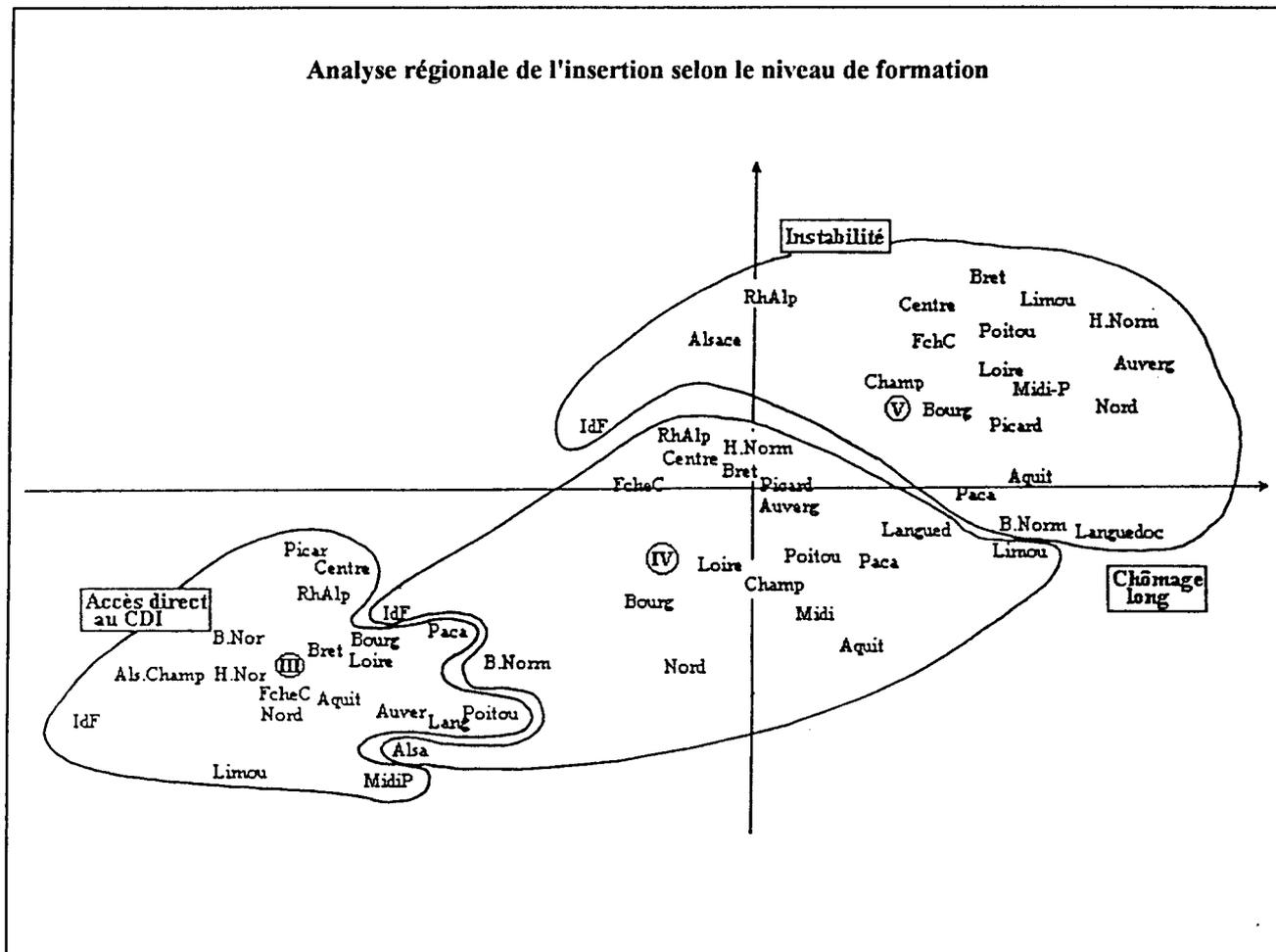
## Quelques données explicatives sur la géographie de l'insertion

«L'effet région» concurrence «l'effet niveau» pour la qualité de l'insertion des jeunes

L'insertion des jeunes étudiée niveau de formation par niveau de formation, montre de fortes disparités régionales, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

équilibres sectoriels, bien que les caractéristiques d'un même secteur puissent être différentes selon les régions. On peut résumer la problématique ainsi : dans une région donnée, on considère que les particularismes observés en terme de marché du travail et de relation formation-emploi ne relèvent pas d'une sorte d'effet spécifique (identité historique, sociale et culturelle de la région), mais découlent d'un ensemble de paramètres économiques simples et en particulier des équilibres sectoriels propres à la région.

Analyse régionale de l'insertion selon le niveau de formation



- il faut atteindre le niveau de l'enseignement supérieur pour constater une forte homogénéité entre les régions sur les conditions d'insertion et des conditions générales d'insertion de bonne qualité;

- aux niveaux intermédiaires de sortie du système éducatif, l'effet région est très fort et il est plus avantageux en termes de chômage et de stabilité de l'emploi de posséder une formation de niveau V en Ile-de-France, en Alsace ou en Rhône-Alpes, qu'un baccalauréat en Languedoc-Roussillon, Limousin ou PACA.

### La part explicative des équilibres sectoriels de l'emploi

Une approche qui viserait à établir progressivement des portraits régionaux, ne saurait échapper à la question des

L'effet du niveau de formation sur la qualité de l'insertion des jeunes se traduit par la répartition différente des trois «nuages» (niveaux V, IV et III) sur le graphique, en rapport avec l'axe vertical de stabilité de l'emploi et l'axe horizontal du chômage. Au-delà du constat immédiat que les jeunes issus du niveau III se placent globalement mieux sur le marché du travail que ceux qui sortent de l'enseignement secondaire, les faits suivants doivent être soulignés :

Si, comme de nombreux travaux l'ont montré, les secteurs d'activité économique ont des modes typés de recours à la main d'oeuvre, l'équilibre sectoriel d'une région (la proportion en termes d'emploi des différents secteurs) devrait se traduire par un effet global pondéré sur la gestion de main-d'oeuvre de la région.

### L'effet sectoriel ne peut être étudié seul

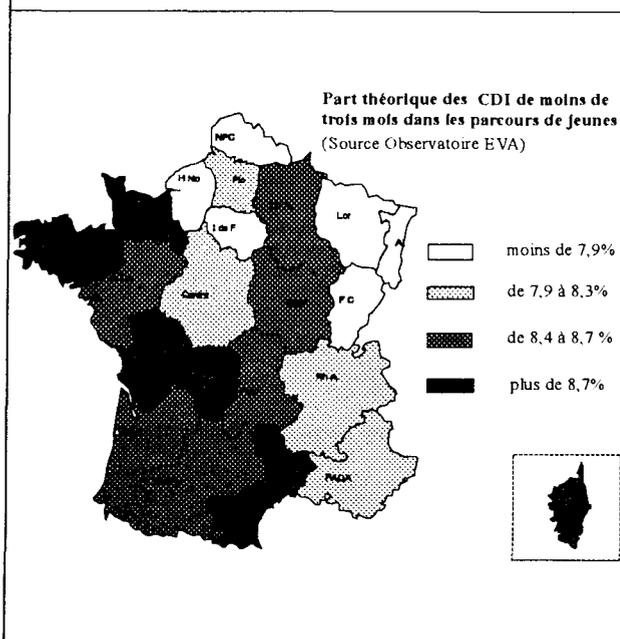
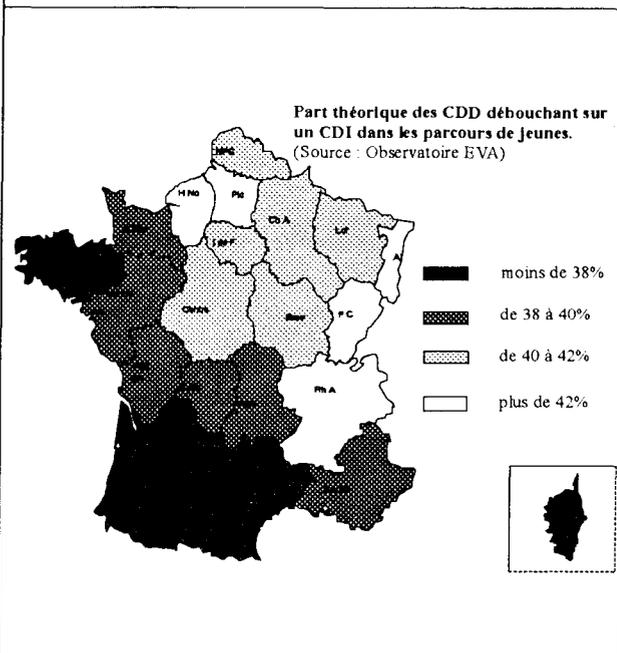
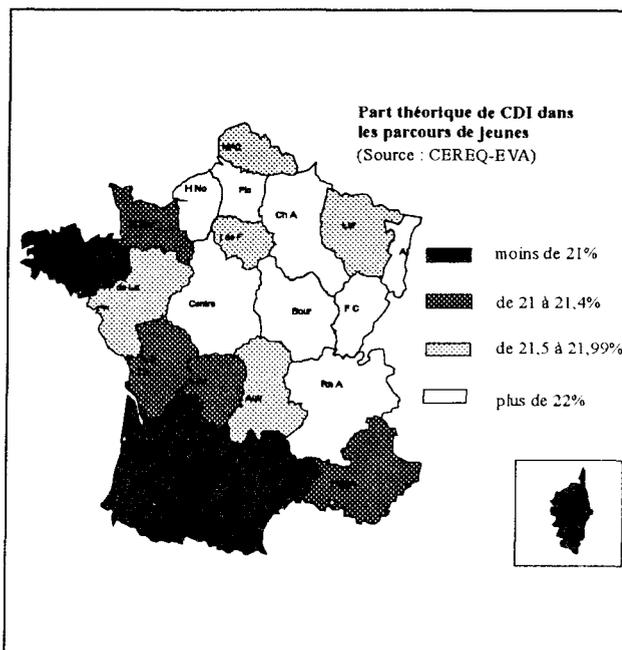
L'effet théorique correspond à l'effet du secteur mesuré au niveau national (taux de recours du secteur à des contrats à durée déterminée par exemple) pondéré par le poids du secteur dans la région. On s'appuie pour cela sur une batterie d'indicateurs mise au point dans le cadre de l'Observatoire EVA\* (LOCHET, 1993) et qui rendent compte des logiques sectorielles d'usage des statuts d'embauche des jeunes. Les comportements sectoriels de gestion de la main-d'oeuvre débutante sont définis en référence à un certain nombre d'indicateurs. On y constate par exemple que sur certains indicateurs de stabilité/précarité de l'emploi comme le recours aux CDI ou au contraire aux CDDI, des secteurs comme l'agriculture ou les industries agro-alimentaires ont des comportements marqués de recours au travail précaire. Cette tendance est renforcée pour l'agriculture avec le recours à des CDI de courte durée. Le caractère saisonnier du travail que reflètent ces contrats de moins de trois mois se retrouve dans un secteur comme «hôtels-cafés-restaurants». De façon globale, les secteurs industriels ont en moyenne un recours plus fréquent aux CDI, les secteurs de l'agriculture, des IAA et du tertiaire un recours plutôt fréquent au travail précaire.

Si un secteur d'activité a des logiques particulières de recours aux différents statuts d'emploi, on peut considérer qu'il va influencer sur l'emploi des jeunes en proportion de son poids dans la région (apprécié en structure d'emplois). Si l'on connaît pour une région donnée la part occupée par les secteurs dans la structure de la population on devrait pouvoir pondérer la valeur de chaque indicateur sectoriel (part de CDI par exemple) par le poids du secteur dans l'emploi régional. La somme des coefficients pondérée de l'ensemble des secteurs donne une part théorique des CDI pour la région. Il apparaît notamment que certains secteurs qui ont des pratiques de précarisation (ou au contraire de stabilisation) des jeunes peuvent cumuler leurs effets de par l'importance qu'ils occupent dans certaines régions. Soit l'indicateur d'usage des CDI de courte durée (CDI de moins de trois mois observés dans les parcours de jeunes) : certaines régions qui sont à la fois agricoles et situées sur le littoral comme la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, ou la Corse vont cumuler les probabilités de recours au travail saisonnier de l'agriculture et de l'hôtellerie. La part des recours aux CDI de moins de trois mois devrait être importante dans ces régions comme le montre la carte ci-contre.

Dans chaque secteur apprécié au niveau national, nous avons retenu les indicateurs suivants tirés des situations à deux ans-neuf mois d'une cohorte de jeunes : part des emplois sous CDD et intérim (CDDI), part des parcours sur emplois CDI seuls, part des emplois sous CDI de courte durée (moins de trois mois d'occupation effective dans les parcours observés), part des CDDI débouchant sur un CDI.

Ce type de calcul a l'intérêt de calquer mécaniquement «l'effet sectoriel» de gestion sur la géographie des régions, cette application systématique devant être ensuite vérifiée par les cheminements réellement observés des jeunes dans les régions.

\* les parts théoriques de CDI, CDD et CDI de moins de 3 mois dans les parcours des jeunes proviennent des résultats de l'enquête de cheminement professionnel du CEREQ de 1990 auprès des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1986.



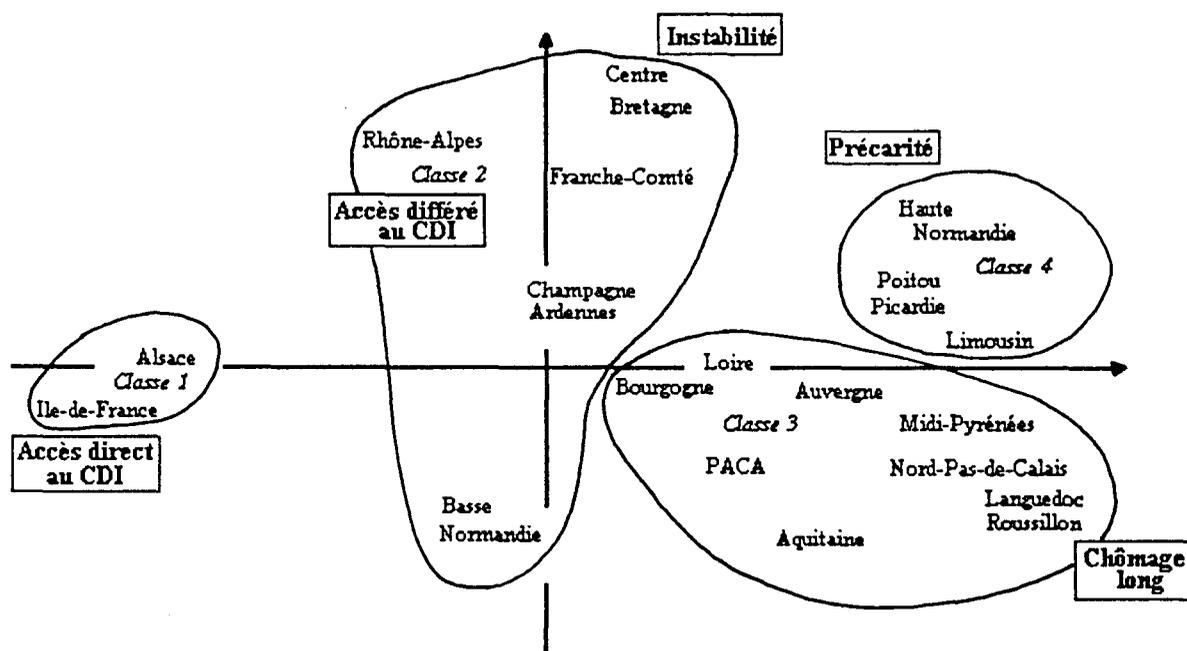
Trois cartes rendent ainsi compte de l'effet théorique des secteurs sur l'insertion des jeunes. La carte du recours théorique aux CDI, la carte théorique des «parcours de stabilisation» des jeunes appréhendés par les segments de trajectoires : CDDI suivis de CDI, la carte du recours théorique des CDI de courte durée (moins de trois mois).

Ces trois cartes reflètent assez logiquement les grandes partitions sectorielles déjà évoquées. Partition en «écharpe» Sud-Ouest/Nord-Est pour les deux premières cartes qui reflètent la fonction théorique de stabilisation de la grande entreprise et de l'emploi industriel. La troisième carte des recours théoriques au travail sous CDI de courte durée fait quant à elle une plus large place à l'emploi agricole (voir les similitudes avec la carte p. 8) qui conjugue ses effets avec le secteur agro-alimentaire en Bretagne et avec le secteur «Hôtels-café-restaurants» en Languedoc-Roussillon. En réalité la configuration des modalités réelles d'insertion des jeunes dans les régions ne suit pas une application aussi mécanique des effets sectoriels. Les cartes sur l'insertion des jeunes sortant de l'enseignement secondaire, page 17, montrent que les régions

du sud (sud-est et sud-ouest) sont bien dans le cas théorique et dans le cas observé des régions où le recours au statut de CDI est faible (régions à effet de précarisation), mais l'écart entre les résultats théoriques et observés est important dans d'autres régions comme la Haute Normandie ou la Picardie. Ces régions à fort taux d'emplois industriels donc assises sur des secteurs théoriquement «vertueux» comme le montrent les cartes précédentes, se comportent en réalité comme des régions à forte précarisation de la main d'oeuvre juvénile (taux de CDI réel là aussi très faible comme dans les régions du sud). A l'inverse, la Bretagne qui par sa composition sectorielle devrait présenter une minorité d'emplois sous CDI manifeste une forte proportion de jeunes employés sous ce type de contrat.

La typologie des régions, présentée ci-après et définie sur un ensemble composite de variables d'insertion (durée d'accès à l'emploi, statut de l'emploi, durée et forme récurrente du chômage) va dans le même sens d'un écart important entre les effets "théoriques" des équilibres sectoriels et les faits d'insertion réellement observés.

### Analyse régionale de l'insertion, tous niveaux confondus



Deux régions sont d'autant plus proches que les jeunes y ont, en moyenne, des débuts de vie professionnelle semblables. C'est ainsi qu'on voit nettement se détacher du côté de l'insertion "favorable" l'Alsace et l'Ile de France alors que le Nord et le Languedoc-Roussillon sont nettement marqués par des accès difficiles au marché du travail.

Un regroupement des régions selon leurs proximités conduit à définir 4 classes dont on trouvera la description détaillée dans le "Bref-CEREP" n°84.

N.B. : les données concernant la Corse et l'académie de Nancy ne sont pas disponibles.

Les proximités sont mesurées dans l'espace total et non seulement sur le plan ; les regroupements sont établis par classification ascendante hiérarchique.

## Le poids sectoriel des entreprises d'embauche des jeunes

Le poids des secteurs dans chaque région, mesuré sur l'ensemble de la population active ne montre donc pas de lien très fort avec les différents types de parcours d'insertion des jeunes sortis de l'enseignement secondaire. Ce lien apparaît en revanche beaucoup plus nettement lorsqu'on centre l'analyse sur les entreprises qui embauchent les jeunes, qui ne sont pas réparties uniformément dans les secteurs, et qu'il faut prendre en compte spécifiquement. Ne disposant pas à ce jour de la répartition, par secteur et taille d'entreprise, des jeunes actifs occupés dans chaque région, on l'a rapprochée à partir de nos enquêtes, et plus précisément des caractéristiques de l'entreprise du dernier emploi occupé, nous réservant de revenir ultérieurement sur ce travail, dont les résultats semblent assez prometteurs.

Le profil sectoriel de chaque région est ici résumé par la répartition des jeunes en emploi dans huit pôles d'entreprises, construits en référence à la fois à la taille et au secteur d'appartenance :

- entreprises de type artisanal de moins de 10 salariés;
- entreprises de type artisanal de 10 salariés et plus;
- entreprises de type commercial de moins de 10 salariés;
- entreprises de type industriel de moins de 500 salariés;
- entreprises de type industriel de 500 salariés et plus;
- administrations et collectivités locales;
- autres entreprises de services, publiques ou privées.

La projection de ces pôles, ainsi que des tailles d'entreprises, sur le plan factoriel (voir graphique page suivante),

et leur proximité avec les types de parcours, éclaire d'un jour nouveau l'analyse interrégionale des cheminements.

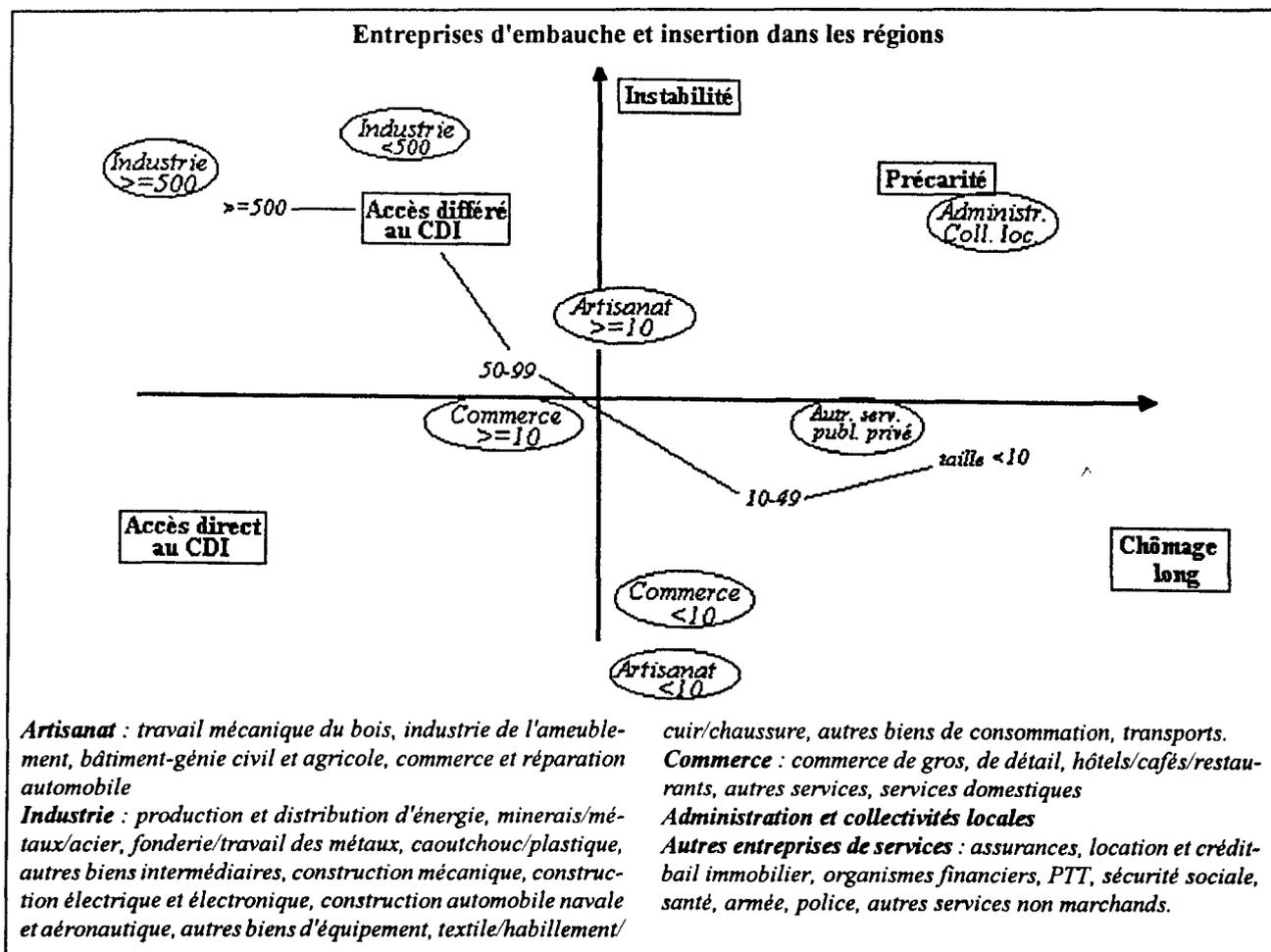
On observe d'abord que la ligne des tailles suit le premier axe factoriel : globalement, c'est dans les régions où le recrutement des jeunes est le fait des petites entreprises, que les parcours professionnels sont les plus précaires et les plus marqués par le chômage. A l'inverse, là où ce sont de grandes entreprises qui embauchent majoritairement des jeunes, l'insertion est plus rapide et stable.

Les entreprises de service, et tout particulièrement les administrations et collectivités locales, se projettent du côté de la précarité : on peut penser qu'elles prédominent dans les régions où l'emploi est relativement fermé aux jeunes, qui ne se voient alors proposer que des contrats précaires entrant dans le cadre des mesures d'aide à l'insertion tels que les CES.

La prédominance des entreprises industrielles, et surtout des très grandes, est concomitante des accès aux CDI après un passage sur emploi précaire, sans beaucoup de chômage.

Les entreprises que nous avons qualifiées d'artisanales, ou commerciales, de petite taille, se placent entre ces deux types de parcours les plus opposés : celui de l'exclusion dans le chômage de longue durée, celui de l'accès rapide au CDI. On trouve donc en proportion égale ces deux types de parcours dans les régions où l'emploi des jeunes est assuré principalement par ces entreprises.

La forme que prend l'insertion des jeunes issus de l'enseignement secondaire semble donc bien liée à l'espace économique, via le rôle des entreprises qui les recrutent.

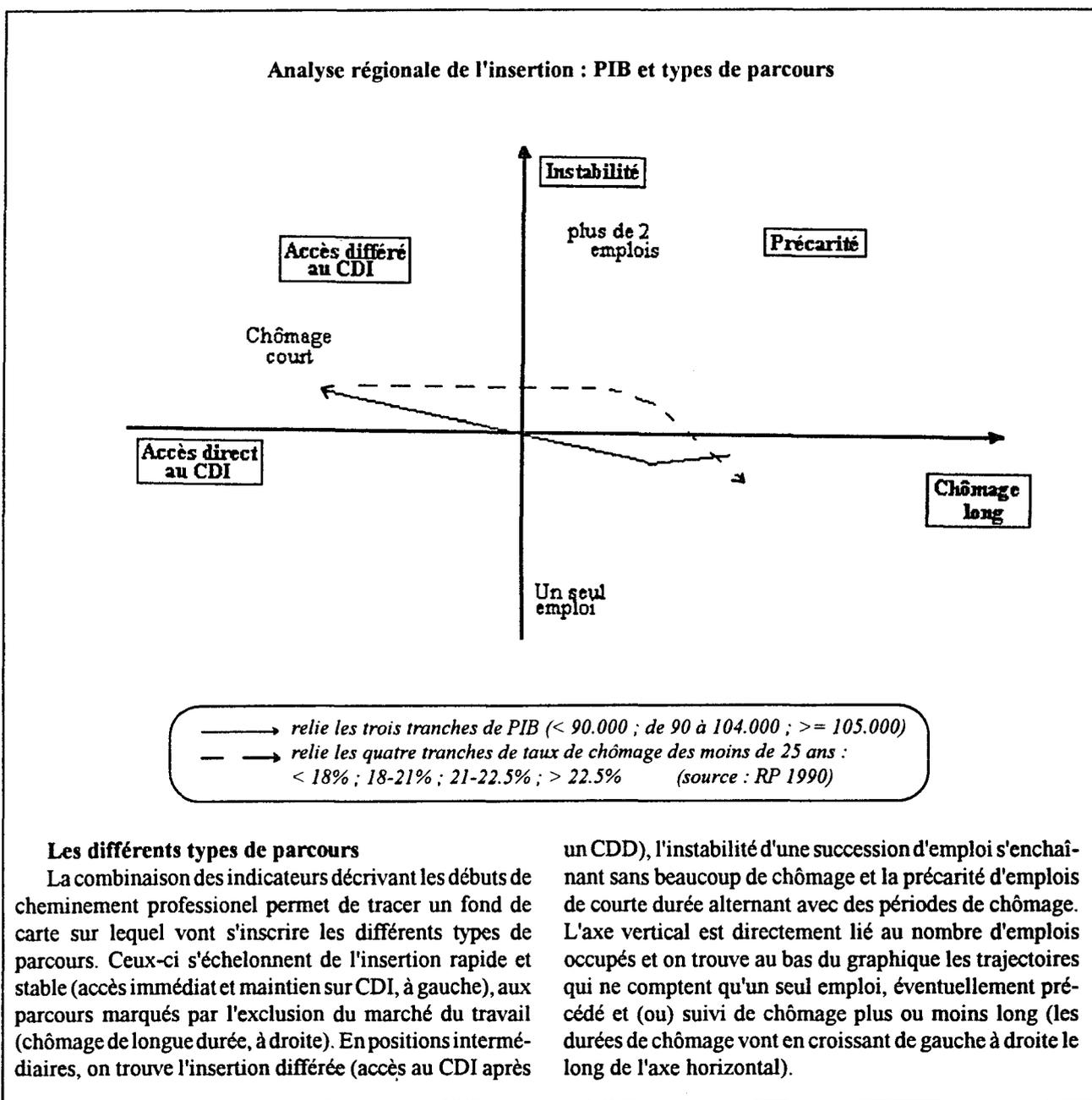


## Produit Intérieur Brut, chômage global, chômage et insertion des jeunes

Si les équilibres sectoriels de l'emploi ne permettent pas d'expliquer à eux seuls la configuration territoriale de l'insertion des jeunes, certains indicateurs économiques ont une pertinence dans cette explication.

Le graphique ci-dessous présente une certaine corrélation entre deux typologies des régions, l'une opérée sur la base du produit intérieur brut par habitant, l'autre sur la base du chômage des jeunes de moins de 25 ans.

Comme par ailleurs les cartes du chômage global, du chômage des jeunes et des conditions d'insertion des sortants de l'enseignement secondaire sont assez proches, on observe globalement une relation entre le PIB des régions et le fonctionnement du marché du travail, aux niveaux inférieurs et moyens de qualification scolaire. Cette relation ne se recoupe pas avec les structures sectorielles et catégorielles de l'emploi, alors que l'insertion des étudiants de l'enseignement supérieur reflète assez fidèlement les équilibres sectoriels. A ce stade de l'étude, on ne peut que constater ces relations sans avoir des éléments certains d'explication.



---

## CHAPITRE IV :

# SYNTHESE DES PORTRAITS REGIONAUX

L'Alsace est en structure d'emploi la seconde région industrielle de France et présente une grande diversité d'emplois industriels : septième région de France pour l'agro-alimentaire malgré la faiblesse de l'emploi agricole; elle arrive en tête pour l'emploi dans les biens de consommation, seconde dans les biens d'équipement, 8° pour les biens intermédiaires. Cette force et cette polyvalence dans l'emploi industriel se traduisent par des taux d'emplois tertiaires et du bâtiment inférieurs à la moyenne nationale. Le tissu d'entreprises y est diversifié et comporte une part d'effectifs importants employés dans les très grandes entreprises mais le tissu de PME reste conséquent. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentatives sont la catégorie ouvrière comme pour les autres régions industrielles du Nord et de l'Est, mais aussi la catégorie cadre. L'Alsace est une des rares régions à échapper en partie à l'attraction parisienne sur ce point. Le marché du travail y est moins touché qu'ailleurs par la crise, avec un taux de chômage relativement faible et un recours plus fréquent à l'emploi stable. L'insertion des jeunes s'y passe de façon relativement satisfaisante, aussi bien pour les sortants du secondaire (les sortants du niveau V de formation en particulier, en comparaison d'autres régions), que du supérieur, puisque c'est avec l'Ile-de-France la région la plus favorisée. C'est une région charnière de l'Est industriel de la France.

L'Aquitaine présente sur le plan de la composition sectorielle un portrait pratiquement inverse du précédent, puisque l'agriculture y est forte ainsi que le bâtiment, tandis que l'emploi industriel y est généralement inférieur à la moyenne nationale en particulier dans les biens intermédiaires. Il en va de même dans les biens d'équipement, si l'on excepte la construction navale et aéronautique, et dans les industries de consommation, si l'on excepte le bois-ameublement, et le cuir et la chaussure. L'énergie est un peu au-dessus de la moyenne nationale et l'industrie agro-alimentaire tout juste égale malgré l'importance du secteur agricole. C'est une région où une grande partie de la population active est employée dans de petites entreprises. La proportion d'ouvriers y est faible, avec un certain équilibre dans les catégories non ouvrières (employés, professions intermédiaires, cadres). Les taux de chômage de la population et des jeunes sont élevés, et la région reste plus mal placée que d'autres pour l'insertion à la sortie de l'école et de l'université, comme dans l'ensemble des régions méridionales.

L'Auvergne à l'instar d'autres régions du centre de la France présente une structure d'emplois diversifiée puisque l'emploi dans l'agriculture et dans l'industrie dépassent la

moyenne nationale tandis que l'emploi tertiaire et l'emploi dans le BTP, bien qu'inférieurs à la moyenne France entière ne placent pas cette région en queue du peloton. On ne peut toutefois parler de structures d'emplois équilibrées car l'emploi industriel y est fortement marqué par les biens intermédiaires et surtout le caoutchouc tandis que sur les biens d'équipements la région est très en retrait. L'agro-alimentaire qui vient s'adjoindre aux secteurs bien représentés évite tout juste à cette région le qualificatif de mono-industrielle. La part des non salariés dans la population active est importante sans doute en relation avec un tissu économique qui se partage entre une très grande entreprise (16000 salariés chez Michelin, pour 1800 seulement dans la seconde entreprise) et de très nombreuses entreprises artisanales. Le chômage est relativement élevé et les conditions d'insertion des jeunes plutôt moins bonnes que dans la moyenne des régions, sans que l'Auvergne soit parmi les régions les plus touchées.

La Bourgogne présente plus nettement ce caractère diversifié de l'emploi des régions du centre de la France. Pour l'agriculture comme pour l'industrie elle présente des valeurs supérieures à la moyenne nationale (M.N.): valeur à peine inférieure pour le BTP (7% contre 7.4% M.N.), tandis qu'avec 59% d'emploi tertiaire, la région se situe en position médiane du classement bien qu'à 5% en dessous de la moyenne nationale.

Sur le plan industriel les grands secteurs (biens intermédiaires, biens d'équipements, biens de consommation) sont correctement représentés dans l'emploi, mais sur aucun la région ne s'impose vis à vis des autres régions. Dans le tertiaire, le commerce de gros alimentaire semble être l'apanage de cette région. Au plan des tailles d'établissements on trouve aussi une certaine diversité avec cependant de nombreux effectifs employés dans des entreprises petites ou moyennes. Sur le plan des catégories socioprofessionnelles la catégorie ouvrière est assez fortement représentée ce qui rapproche cette région de l'ensemble nord-est de la France, tandis que l'emploi des cadres reste très sous-représenté, la région se situant dans l'orbite et sous l'hégémonie directe de la région parisienne. Sur le plan des statuts d'emploi, du marché du travail et de l'insertion des jeunes la Bourgogne se place dans la catégorie des régions plus favorisées que la moyenne.

La Bretagne est la 3° région de France pour le taux d'emploi agricole et la première pour l'emploi dans l'agro-alimentaire. Si l'on excepte la construction navale et aéronautique et la construction automobile (qui ne suffisent pas

toutefois à mettre la Bretagne dans la moyenne des régions pour les industries d'équipements), la Bretagne reste une région à faible emploi industriel particulièrement dans les industries de biens intermédiaires. Elle reste proche de la moyenne nationale pour l'emploi tertiaire et pour le BTP. Elle s'inscrit dans les caractéristiques fortes de l'ensemble inter régional de l'Ouest, à forte vocation agricole et agro-alimentaire. La prédominance est à l'emploi dans de petites unités économiques ce qui explique le poids important des non salariés dans la population active. La structure des catégories socioprofessionnelles se rapproche de la norme nationale avec une légère sous-représentation du monde ouvrier et des cadres. Le marché du travail et les conditions d'insertion des jeunes se rapprochent là aussi de la moyenne nationale.

Le Centre est une région d'emploi diversifié qui se place au-dessus de la moyenne nationale dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du bâtiment. L'emploi tertiaire est bien sûr inférieur à la moyenne nationale sans être toutefois dans les dernières régions sur ce type d'emplois. On retrouve ici un ensemble de caractéristiques proches de ce qui est observé en Auvergne et en Bourgogne. Du point de vue de l'emploi industriel ce sont les industries de biens d'équipements qui sont le mieux représentées (4<sup>e</sup> région de France avec 8,9% contre 7,2% moyenne nationale) ainsi que les biens de consommation (6<sup>e</sup> région de France avec 6,4% contre 5,6% M.N. et première région pour l'emploi dans la para-chimie et la pharmacie). La population active est employée dans des établissements de tailles très diverses, toutes les classes de taille sont correctement représentées, à l'exception des très grands établissements toutefois. Sur le plan des catégories socioprofessionnelles le caractère industriel de la région est affirmé par un poids significatif des ouvriers, et en ce qui concerne les catégories non-ouvrières on note la faiblesse relative des professions intermédiaires. Les conditions du marché du travail et de l'insertion des jeunes semblent plutôt bonnes eu égard à ce qui se passe dans beaucoup d'autres régions.

Champagne-Ardenne est comme l'ensemble des régions du nord et de l'est une région à fort taux d'emploi industriel (5<sup>e</sup> région avec 28% d'emploi industriel contre 22,7% M.N.). Elle se distingue toutefois des autres régions septentrionales par le poids élevé d'emploi agricole (9,2%), conjugué à une industrie agro-alimentaire forte. Sur le plan de l'emploi industriel elle est particulièrement bien placée dans les industries de biens intermédiaires (3<sup>e</sup> région sur cet ensemble et 1<sup>o</sup> pour la fonderie), ainsi que dans les biens de consommation (4<sup>e</sup> région et seconde pour le textile-habillement). A l'instar d'autres régions voisines comme le Nord-Pas-de Calais et la Lorraine, les industries de biens d'équipements y sont moins présentes. Pour l'emploi tertiaire et dans le BTP, la région est en queue des régions françaises.

Bien qu'apparentée aux autres régions du nord et de l'est pour une part assez faible de l'emploi dans les petites unités, la région s'en distingue par la faiblesse de l'emploi dans les très grandes entreprises.

Sur le plan des catégories socioprofessionnelles, la région présente les caractéristiques d'une région industrielle située dans la zone d'influence de Paris : forte proportion d'ouvriers, mais peu de cadres. Les taux de chômage (ensemble et chômage des jeunes) sont relativement élevés, et la région est moins bien placée pour l'insertion des jeunes sortant de l'enseignement secondaire que pour l'insertion des étudiants.

La Corse présente des particularismes accusés du point de vue des structures sectorielles d'emploi. En tête des régions françaises avec l'Ile-de-France pour l'emploi tertiaire, en tête aussi pour l'emploi dans le BTP, elle présente une sous-industrialisation manifeste, puisqu'elle arrive au dernier rang des régions sur cet indicateur. Bien que l'emploi agricole y soit supérieur à la moyenne nationale, l'emploi dans l'industrie agro-alimentaire y est peu développé, et seule la production d'énergie mobilise l'emploi industriel dans des proportions un peu supérieures à la moyenne nationale. Dans le tertiaire la Corse arrive en tête des régions pour l'emploi dans le commerce (tout commerce et commerce de détail), dans le transport et les télécommunications, dans les hôtels-café-restaurants et dans la réparation automobile, dans les services non-marchands. Elle présente un ensemble de caractéristiques de l'emploi proche des autres régions de la façade méditerranéenne avec des traits distinctifs encore plus marqués vis à vis des autres régions de France. Cela se vérifie dans les structures de taille des établissements avec une très forte prédominance des petites unités tertiaires, le poids des chefs d'entreprises et des employés. En revanche les ouvriers et les cadres sont largement sous représentés. La faiblesse de la catégorie «cadres» distingue cette région des deux autres régions du midi méditerranéen. Le marché du travail n'offre pas de bonnes conditions d'insertion aux jeunes avec un taux de chômage des moins de 25 ans qui dépasse les 23%.

La Franche-Comté. C'est la première région de France pour l'emploi industriel, avec 35,8% de l'emploi contre 22,7% M.N. Première région de France pour l'emploi dans les biens d'équipement (dont première dans la construction automobile et la construction mécanique), elle occupe le 6<sup>e</sup> rang pour l'emploi dans les biens intermédiaires (second rang derrière Champagne-Ardenne pour la fonderie) et le 9<sup>e</sup> rang pour les biens de consommation (premier rang pour le bois et l'ameublement). C'est donc une région où l'emploi industriel est diversifié à l'instar d'autres régions de la «façade est» comme l'Alsace ou Rhône-Alpes. En revanche c'est la région où les taux d'emploi dans le tertiaire et dans le BTP sont les plus faibles et en particulier pour ce qui concerne le tertiaire, dans le commerce et dans les services marchands. Si l'on excepte la classe de taille légèrement sous-représentée des «50-499», l'emploi en Franche-Comté est plutôt le fait des grandes entreprises. La région compte beaucoup d'ouvriers et peu d'employés (ce qui confirme son caractère fortement industriel), mais aussi relativement peu de cadres. Les conditions d'insertion des jeunes y sont plus favorables que dans d'autres régions bien que le recours aux contrats à durée déterminée y soit fréquent.

L'Ile-de-France présente du point de vue des structures sectorielles d'emploi des caractéristiques fortes, en particulier un poids très élevé d'emploi tertiaire et une part très faible d'emploi dans l'agriculture et le BTP. Il s'agit, pour l'emploi tertiaire de secteurs biens particuliers comme les organismes financiers, les services marchands aux entreprises ou encore le transport. L'Ile-de-France manifeste sur la carte des régions tertiaires une forte hégémonie sur les régions environnantes. Bien que sur le plan des effectifs dans l'industrie l'Ile-de-France soit largement en tête avec plus de 900 000 personnes, en structure elle se situe en queue des régions françaises précédant de peu les régions du Sud. Elle est particulièrement en retrait pour l'emploi agro-alimentaire, et pour les biens intermédiaires, tandis qu'elle se situe au niveau de la moyenne nationale pour l'emploi dans les biens de consommation (1<sup>o</sup> rang pour les industries graphiques), et occupe une position enviable pour les biens d'équipement (7<sup>o</sup> rang, 2<sup>o</sup> rang pour la construction de matériel électrique). L'Ile-de-France se distingue aussi par la forte proportion de salariés dans de grands établissements. C'est dans la prééminence nationale en matière d'emploi des cadres que la région se distingue le plus fortement, et si les ouvriers et les chefs d'entreprise y sont relativement peu représentés, les employés et les professions intermédiaires y sont très nombreux. Sur tous les indicateurs de statut d'emploi, de chômage et d'insertion des jeunes la région se situe dans la classe des régions les plus favorisées.

Le Languedoc-Roussillon se situe, pour l'emploi tertiaire et dans le BTP dans le peloton de tête des régions françaises, et occupe une place honorable pour l'emploi agricole avec un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale (8,3% contre 5,6%). Les taux d'emploi dans l'industrie sont en revanche très faibles, la région occupant l'avant dernier rang devant la Corse et se situant dans les dernières régions pour les grands secteurs industriels : biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement. Parmi les secteurs tertiaires qui placent la région en tête des régions françaises on note : les services marchands aux particuliers (1<sup>o</sup> rang), le commerce non alimentaire (de gros et de détail) 2<sup>o</sup> rang, le commerce et la réparation automobile et les services non marchands (2<sup>o</sup> rang également). Si l'on excepte l'emploi agricole ce sont globalement les caractéristiques communes des régions de la façade méditerranéenne. La région se caractérise aussi par un poids très important de l'emploi dans de toutes petites unités. Toutes les catégories non ouvrières sont bien représentées dans la région, des employés jusqu'au cadres ainsi que les chefs d'entreprises. Les taux de chômage très élevés dans la région (chômage global, chômage des jeunes) se traduisent par des conditions d'accès à l'emploi plus difficiles pour les jeunes que dans la plupart des autres régions, tant ceux qui sont issus de l'enseignement supérieur que les sortants du secondaire (il s'agit ici de comparaisons inter régionales : les comparaisons inter niveaux montreraient un net avantage dans la même région pour les sortants de l'enseignement supérieur).

Le Limousin est sur le plan des structures d'emploi, la première région agricole de France. En ce qui concerne

l'emploi industriel elle devance certaines régions de l'ouest et du sud mais reste globalement sur des positions inférieures à la moyenne nationale. Dans certains secteurs elle est proche de la moyenne nationale comme dans les secteurs des biens intermédiaires (1<sup>o</sup> rang pour les matériaux de construction), dans l'agro-alimentaire et dans les biens de consommation. L'emploi tertiaire y est relativement peu représenté : 59,8% contre 64,3 % M.N., de même que l'emploi dans le BTP. La réparation automobile et les services marchands aux particuliers sont les secteurs tertiaires où les taux d'emploi sont les plus élevés et dépassent la moyenne nationale. En revanche la région ferme la marche pour l'emploi dans les services marchands aux entreprises. Très « saturé » en petites unités, le Limousin semble disposer d'un tissu d'entreprises moyennes qui le distingue des autres régions méridionales. La structure des catégories socioprofessionnelles y est relativement diversifiée, même si les professions intermédiaires y sont peu représentées. Le marché du travail et les conditions d'insertion ne sont pas très favorables même si la situation n'atteint pas aux niveaux des difficultés des régions du Nord ou de la façade méditerranéenne.

La Lorraine demeure une région à prédominance industrielle puisqu'elle se place au 6<sup>o</sup> rang des régions sur l'indicateur de l'emploi industriel. Les secteurs qui représentent le mieux la région sont : la production d'énergie et les minerais et métaux ferreux (1<sup>o</sup> rang), et l'ensemble des biens intermédiaires (4<sup>o</sup> rang), tandis que dans les biens d'équipements, l'agro-alimentaire et les biens de consommation la région se situe à peu près au niveau de la moyenne nationale. L'emploi agricole se situe à un niveau très bas dans l'échelle des régions (3,7%) tandis que dans le BTP la région se place au niveau de la moyenne nationale et qu'elle n'en est pas très loin (60,4% contre 64,3% M.N.) dans le tertiaire. La Lorraine se place dans les régions où l'emploi est implanté en forte proportion dans de grandes entreprises. La catégorie ouvrière est très présente mais la catégorie des employés n'est pas sous-représentée. Les taux de chômage demeurent comparativement importants, et seuls les sortants de l'enseignement supérieur ont de bonnes conditions d'insertion.

La région Midi-Pyrénées est une région fortement agricole (5<sup>o</sup> rang) et qui se place sur le plan de l'emploi tertiaire et du BTP tout juste derrière le peloton de tête des autres régions du Sud. Pour l'emploi industriel le classement est inversé : c'est une région faiblement industrialisée qui précède de peu l'Aquitaine et les régions de la façade méditerranéenne. Les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées sont sur le plan des structures d'emplois comme deux soeurs jumelles tant elles se tiennent de près dans le classement de la plupart des 38 secteurs. Ceci va jusqu'aux secteurs industriels qui leur permettent de se distinguer comme la construction aéronautique (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> rang) ou le cuir et la chaussure (4<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> rang). Dans le tertiaire, Midi-Pyrénées se distingue particulièrement dans les services marchands aux particuliers. Région caractérisée par un fort tissu de PME elle tend à se distinguer des régions voisines (Aquitaine; Languedoc-Roussillon) par une proportion d'em-

ploi un peu plus forte dans de très grandes entreprises. Les catégories non-ouvrières y sont toutes bien représentées si l'on excepte celle des employés qui est un peu au-dessous de la moyenne nationale. Bien que les taux de chômage y soient moins élevés que dans les autres régions du Sud, l'insertion des jeunes y connaît des conditions difficiles, tant au niveau supérieur que secondaire.

**Le Nord Pas de Calais** est une région qui conjugue emploi industriel et emploi tertiaire, tandis que le BTP et l'agriculture n'occupent qu'une faible part de la population active. Avec 26,2% d'emploi dans l'industrie la région occupe le 9<sup>e</sup> rang avec 3,5 % de plus que la moyenne nationale. C'est dans les biens de consommation que la région concentre relativement le plus d'emplois (1<sup>o</sup> rang à égalité avec l'Alsace) et en particulier dans le textile-habillement. Dans les biens intermédiaires il reste au-dessus de la moyenne nationale (verre, 1<sup>o</sup> rang, minerais métaux ferreux 2<sup>o</sup> rang) mais avec les industries de biens d'équipements la région est plus en retrait (6,1% contre 7,2 % M.N.). Les secteurs tertiaires de prédilection sont le commerce (4<sup>o</sup> rang) et surtout le commerce de détail, avec 20,2 % de l'emploi dans les services non marchands il dépasse dans ce secteur la moyenne nationale. L'emploi est en forte majorité le fait de grandes unités économiques. C'est une région aux catégories socioprofessionnelles diversifiées, catégories ouvrière et non-ouvrières (sauf chefs d'entreprises) bien représentées. Les taux de chômage sont comparativement importants et seuls les sortants de l'enseignement supérieur connaissent des conditions d'insertion satisfaisantes.

**La Basse-Normandie** est une région d'emploi agricole (4<sup>o</sup> rang avec 11,5%) et qui se place sur des valeurs moyennes pour l'industrie et le BTP. Elle est en revanche très en retrait pour l'emploi tertiaire avec 57,6% contre 64,3 M.N. Sur le plan industriel c'est une région qui se distingue par le secteur de l'agro-alimentaire (2<sup>o</sup> région derrière la Bretagne) et celui des biens d'équipements (4<sup>o</sup> rang) où elle occupe le premier rang pour l'équipement ménager, le 5<sup>o</sup> rang pour la construction automobile, le 6<sup>o</sup> rang pour la construction navale et aéronautique. En revanche dans les biens intermédiaires et surtout dans les biens de consommation elle est en dessous de la moyenne nationale. Sur le plan de l'emploi tertiaire le commerce de gros alimentaire est un des rares secteurs où la région se distingue (4<sup>o</sup> rang). A l'instar de l'Auvergne l'emploi semble se répartir majoritairement entre de toutes petites unités (moins de dix salariés) et des entreprises de grande taille (plus de 500). Les employés et les cadres sont peu représentés dans la région contrairement à la catégorie ouvrière. Il semble que l'insertion des jeunes soit plutôt satisfaisante en comparaison de beaucoup de régions, même si le chômage touche une partie des moins de 25 ans.

**La Haute-Normandie** est au contraire de sa voisine une région peu agricole en termes d'emplois (4,4%) et surtout très industrielle puisqu'elle occupe le troisième rang des régions. La production d'énergie, (2<sup>o</sup> rang), les biens d'équipement (3<sup>o</sup> rang), et les biens intermédiaires (7<sup>o</sup> rang) en

font une région à l'emploi industriel diversifié. Elle occupe en particulier le premier rang pour l'emploi dans l'industrie chimique et dans la construction électrique. L'emploi dans le BTP est proche de la moyenne nationale, l'emploi tertiaire est lui plus en retrait. Aucun des secteurs tertiaires ne lui permet de se distinguer des autres régions, elle est toutefois au 5<sup>o</sup> rang pour les services marchands aux entreprises. La Haute-Normandie est à l'instar des régions industrielles du nord une région d'emploi dans de grandes entreprises. La catégorie ouvrière est très représentée dans cette région ainsi qu'à un moindre degré, celle des professions intermédiaires. Le chômage des jeunes y est très important, ce qui se traduit par de fortes difficultés d'insertion des sortants du secondaire. Les sortants du supérieur échappent à ces difficultés.

**Les Pays de la Loire** forment une région d'emploi diversifié qui dépasse la moyenne nationale sur les secteurs de l'agriculture (10,3%), de l'industrie (25%), du BTP (7,7%). Ce sont les secteurs tertiaires qui font les frais de cette situation puisque la région vient à l'antépénultième rang des régions françaises, juste devant la Champagne et la Franche-Comté. Les secteurs privilégiés sont les IAA et les biens de consommation (3<sup>o</sup> rang) avec un premier rang dans le cuir et la chaussure et un 4<sup>o</sup> rang dans le boisameublement. A noter dans les secteurs tertiaires le deuxième rang pour l'emploi dans les institutions financières immédiatement derrière la région Ile de France. La région des Pays de la Loire est moins typée PME que les autres régions de l'ouest agricole. La catégorie ouvrière est bien représentée dans cette région. Sur le plan du marché du travail, le recours aux contrats de travail à durée déterminée est fréquent, et bien que les taux de chômage n'y soient pas très élevés, les conditions d'insertion des jeunes issus du secondaire comme du supérieur n'y sont pas très bonnes.

**La Picardie** est surtout une région d'emploi industriel (4<sup>o</sup> région avec 28,5% contre 22,7% M.N.), même si avec 6,1% d'emploi agricole elle reste légèrement au-dessus de la moyenne nationale. En ce qui concerne l'emploi tertiaire et surtout l'emploi dans le BTP elle est en retrait par rapport à la moyenne nationale. Les secteurs industriels les plus marquants sont : les biens intermédiaires (2<sup>o</sup> rang), les IAA (5<sup>o</sup> rang), les biens de consommation (7<sup>o</sup> rang), la région reste proche de la moyenne nationale pour les biens d'équipements. Sur le plan de l'emploi tertiaire, elle occupe le 5<sup>o</sup> rang des régions pour l'emploi dans les transports et les télécommunications. C'est une région à prédominance d'emploi dans de grandes entreprises. L'emploi ouvrier y est très représenté au détriment des autres catégories. Les taux de chômage presque aussi élevés que dans les régions voisines se répercutent sur des conditions d'accès à l'emploi difficiles pour les jeunes sortants de l'enseignement secondaire, tandis qu'à l'instar des autres régions du Nord, les anciens étudiants s'insèrent plutôt bien.

**Poitou-Charentes** est une région qui se distingue par le taux d'emploi agricole (2<sup>o</sup> rang derrière le Limousin) et proche de la moyenne nationale pour l'emploi industriel, le tertiaire et le BTP. Dans l'industrie elle vient au 6<sup>o</sup> rang pour

---

les IAA, elle est proche de la moyenne nationale dans les biens d'équipements et les biens de consommation (avec un 2<sup>o</sup> rang dans le bois-ameublement) et plus en retrait dans les biens intermédiaires. Dans le tertiaire, la région se distingue dans le commerce de détail alimentaire (6<sup>o</sup> rang), le commerce et la réparation automobile (5<sup>o</sup> rang) et surtout dans les institutions financières (y compris assurances) avec le 3<sup>o</sup> rang des régions. C'est une région marquée par l'importance de l'emploi dans de petits établissements. A l'instar de la région voisine du Limousin, la structure des catégories socioprofessionnelles y est relativement diversifiée, même si les professions intermédiaires y sont peu représentées. Le marché du travail et les conditions d'insertion ne sont pas très favorables aux sortants de l'enseignement secondaire, et comparativement aux autres régions elles sont carrément mauvaises pour les sortants du supérieur.

**Provence-Alpes-Côte d'Azur** est la troisième région de France pour l'emploi dans le tertiaire et dans le BTP. En revanche l'emploi agricole et l'emploi dans l'industrie placent cette région parmi les dernières. Sur le plan industriel et si l'on excepte la chimie (6<sup>o</sup> rang) et la construction navale et aéronautique (3<sup>o</sup> rang) aucun des secteurs ne dépasse la moyenne nationale. Sur le plan de l'emploi tertiaire en revanche PACA occupe le premier rang pour le commerce de détail non alimentaire, le second rang pour l'ensemble du commerce et l'ensemble des services marchands et le troisième rang pour les services non marchands. A l'instar des autres régions du sud-est c'est une région où prédomine l'emploi dans les PME. La catégorie ouvrière est sous-représentée en PACA, tandis que les employés, les

professions intermédiaires et les cadres y occupent une bonne place. Des taux de chômage élevés rendent difficile l'accès à l'emploi des jeunes quel que soit le niveau de sortie du système scolaire, en comparaison des autres régions.

**Rhône-Alpes** est une région marquante sur le plan de l'emploi industriel (7<sup>o</sup> rang avec 27,2%) et de l'emploi dans le BTP. (5<sup>o</sup> rang avec 8%). Bien qu'en retrait pour l'emploi tertiaire ainsi que pour l'emploi agricole elle n'est pas très éloignée de la moyenne nationale sur ces secteurs. Sur le plan de l'emploi industriel elle occupe le 5<sup>o</sup> rang pour les taux d'emploi dans les biens de consommation (3<sup>o</sup> rang pour le textile-habillement), le 6<sup>o</sup> rang pour l'emploi dans les biens d'équipement (dont un second rang pour la construction mécanique), mais un 10<sup>o</sup> rang seulement pour les biens intermédiaires (avec un troisième rang pour la chimie). Cette région est sur le plan de l'emploi industriel relativement diversifiée. Dans le tertiaire la région est au cinquième rang pour les taux d'emploi dans les services marchands, dont un troisième rang pour les services marchands aux entreprises. Sur le plan des structures d'emploi par taille d'établissements c'est une région qui dispose d'un tissu d'établissements diversifiés avec en particulier une part importante d'emploi dans la classe «50-499». La vocation industrielle de la région se traduit moins par le poids de la catégorie ouvrière que par la grande faiblesse des effectifs d'employés. En revanche les catégories intermédiaires et de cadres y sont bien représentées. Les taux de chômage y sont comparativement faibles, et la qualité de l'insertion des jeunes sortant de l'enseignement secondaire plutôt bonne. En ce qui concerne l'insertion à l'issue du supérieur, la situation de la région est moins privilégiée.

\*

\* \*

## BIBLIOGRAPHIE

BIRET (J), GENSBITTEL (MH) (Coordination). Régions formation emploi. Démarches et méthodes. Collection des Etudes N°59. CEREQ, Mai 1991.

CEREQ, DEP, DLC, IGEN, INRP. La décentralisation de la formation. Marché du travail, institutions, acteurs. Collection des études n° 64. Cereq 1993.

CHARLOT (A), CHEVALIER (L), POTTIER (F). Qui forme pour qui ? Les régions, l'enseignement supérieur et l'emploi. Collection des Etudes N° 55. CEREQ, 1990.

DEP (MEN), CEREQ. L'insertion professionnelle des Jeunes dans les régions en 1992. Les dossiers Education et Formations. N° 26. Janvier 1993.

EPIPHANE (D), MARTINELLI (D). Diplômés des écoles d'ingénieurs : les conditions d'insertion restent parmi les meilleures. Document N°90. Décembre 1993.

GRELET (Y), HILLAU (B). L'insertion professionnelle des jeunes : de fortes disparités régionales. CEREQ-BREF N° 84. Février 1993

INSTITUT D'ECONOMIE REGIONALE DU SUD-OUEST. La planification décentralisée (Plans régionaux, contrats Etat-Régions). UNIVERSITE DE BORDEAUX I. Octobre 1985- Janvier 1986.

LOCHET (JF). Logiques sectorielles d'usage des statuts d'embauche des jeunes. Note de travail. Novembre 1992

LOCHET (JF). Logiques sectorielles d'usage des statuts d'embauche des jeunes. Note de travail. Novembre 1993

JAZET (B), SOLEILHAVOUP (J). L'emploi régional et sectoriel au 31 Décembre 1989. INSEE résultats n°126. Emplois-revenus n°21. Mars 1991.

POULET (P). Les sorties sans qualifications par académie en 1990. Note d'information n°92.33. Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP).

REBIERE (C). L'insertion professionnelle des jeunes au 1° Février 1993. Note d'information N° 93 30. Direction de l'Evaluation et de la Prospective. MEN. 1993.

Les conditions d'insertion professionnelle des jeunes sont influencées par les caractéristiques propres à chaque région : la création de richesses (PIB par habitant), le poids des secteurs dont les entreprises embauchent plus particulièrement des jeunes (l'emploi industriel favorise la stabilisation professionnelle), la plus ou moins grande proximité avec le pôle d'attraction des diplômés que constitue la région parisienne.

Ces caractéristiques permettent de tracer un premier portrait de l'emploi et de l'insertion de chaque région et d'entrevoir des configurations plus larges composées de régions aux traits similaires qui laissent néanmoins ressortir encore davantage les particularismes propres à chacune.

ISBN : 2-11-087975-0

ISSN : EN COURS

CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

10, Place de la Joliette.  
BP 176 13474 Marseille Cedex 02  
Tél : (16) 91 13 28 28 / Fax : (16) 91 13 28 80